

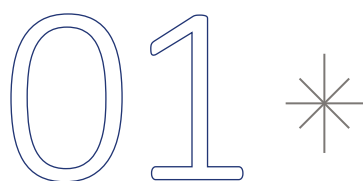


UNIS POUR LES FAMILLES



Rapport d'activité

2024



Rapport moral et d'orientation

Page 4



Organisation institutionnelle

Page 8



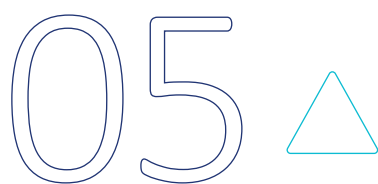
Animer et soutenir le réseau associatif

Page 20



Représenter les familles

Page 24



Donner avis aux pouvoirs publics

Page 30



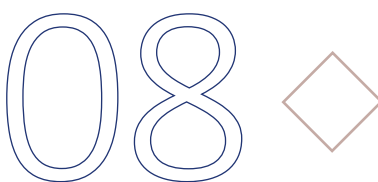
Agir en faveur des familles

Page 34



Gérer des services sociaux et médico-sociaux

Page 40



Évaluation des services, annexes et glossaire

Page 56

01



Rapport moral
et d'orientation



*Sylvie Reverbel,
Présidente de l'Udaf de la Drôme*

L'Udaf fête ses 80 ans

En cette année 2025, notre Udaf fête ses 80 ans.

80 années au service de l'ensemble des familles drômoises, à les représenter et à les défendre.

80 années à faire réseau, à mobiliser les associations familiales, à faire confronter leurs points de vue, à débattre et à faire émerger de nouvelles idées.

80 années à mener à bien l'ensemble des missions que les pouvoirs publics ont souhaité nous confier, aux côtés de l'ensemble des Udaf de France et de l'Unaf.

80 années à professionnaliser nos services, à veiller au respect des personnes que nous devons accompagner, à soutenir des équipes évoluant dans des environnements pas toujours simples.

80 années à œuvrer sans cesse et à nous adapter, aux évolutions des familles, aux changements sociétaux, aux changements politiques.

80 années de vie associative... Et demain ?

Ne vous y trompez pas, notre institution est octogénaire, mais l'énergie de celles et ceux qui l'animent reste intacte. Son fonctionnement, s'il demeure à certains égards un peu dur à assimiler, en matière d'agrément ou de suffrages familiaux, n'en demeure pas moins moderne et à la hauteur des tâches qui sont les nôtres.

Et dans les périodes troubles que nous venons de traverser et celle que nous traversons encore actuellement, il est bon de se rappeler que la famille reste un pilier.

Sous toutes ses formes, dans toutes ses déclinaisons, la famille demeure un repère, un espace de solidarité, un refuge.

Il nous appartient donc aujourd'hui tout autant qu'hier et pour de nombreuses années encore j'en suis certaine, de les soutenir et de faire entendre leurs voix.

Soyez assurés que nous le ferons.

Une année 2024 riche et dense

Que ce soit pour les bénévoles ou pour les équipes salariées, le quotidien de l'Udaf reste intense. La quantité des missions et tâches à accomplir ne diminue pas, bien au contraire. Je vous invite à lire le rapport d'activité qui synthétise en quelques pages une année complète de travaux et projets menés à bien.

J'en retiendrai deux pour ma part, à commencer par l'évaluation des services de Protection Juridique des Majeurs, des délégué-e-s aux prestations familiales et de l'EHPAD de Blanchelaine. Vous découvrirez dans le rapport qu'il s'agit pour ces services d'une obligation et vous aurez plus de détails sur les résultats. Mais je tiens à revenir sur l'investissement des équipes. Pendant plusieurs semaines, les salarié-e-s de chacun de ces services se sont mobilisé-e-s pour préparer la venue du cabinet d'audit puis se rendre disponibles les jours de leurs présences sur les trois sites. Je les en remercie de même que je remercie les personnes et familles suivies ou encore les résidents qui ont accepté de répondre aux questions des évaluateurs. Ça n'a pas été un exercice facile.

C'est grâce à cette énergie positive que nous avons obtenu d'excellents résultats. Nous sommes confortés dans l'idée que la manière dont nous mettons les mesures et accompagnements qui nous sont confiés et conforme à la fois à nos valeurs mais également aux exigences

fixées par les autorités de contrôles. Nous pouvons encore faire mieux et les premières mesures prises dans le cadre de notre plan d'amélioration continue de la qualité portent déjà leurs fruits.

J'aimerais également remercier les administrateurs et les salarié·e·s qui se sont engagés dans l'organisation de la journée des présidents directeurs des Udaf au Palais des Congrès de Valence. C'est grâce à eux que nous avons pu collaborer efficacement avec les équipes de l'Unaf pour faire de cet événement national un réel succès.

Ces deux exemples parmi tant d'autres me permettent à la fois de souligner la qualité du travail réalisé à l'Udaf mais surtout d'insister sur la puissance du collectif et de l'union. L'union des associations familiales, celle des administrateurs et des représentants familiaux et enfin celle des équipes salariées qui font qu'aujourd'hui, nous continuons d'avancer et grâce à qui nous restons ambitieux.

2025 : un anniversaire et des projets

Ambitieux, nous le sommes pour cette année.

Nous adopterons en cours d'Assemblée Générale un nouveau projet institutionnel qui nous guidera jusqu'en 2030. Les administrateurs chargés de le préparer ont veillé à le rendre opérationnel, avec des objectifs moins nombreux mais qui se déclineront tous les ans en actions nouvelles ou à poursuivre. Nous en évaluerons les effets au fil de l'eau et à minima une fois par an. Cela nous permettra d'ajuster nos méthodes et de nous adapter en temps réel.

Nous mettrons également à profit la dynamique autour des 80 ans de notre réseau pour communiquer autour de l'Udaf. L'exposition préparée par l'Unaf sera amenée à circuler au sein de notre réseau. Nous continuerons à relayer à travers nos outils numériques l'ensemble des campagnes proposées par l'Unaf. Nous envisageons également une conférence en fin d'année.

Pour les services, nous espérons enfin cette année une avancée concrète sur notre projet de familles gouvernantes. Malgré tous les efforts que nous déployons, nous ne trouvons pas les logements indispensables au démarrage.

Quant à l'EHPAD de Blanchelaine, nous espérons une révision GIR¹ de notre coupe Pathos² avec peut-être des moyens plus en phase avec les réalités et les besoins quotidiens des résidents.

2025 sera également une année de changements : changement de locaux à Montélimar, où nous ambitionnons de devenir propriétaires, et changement de filière informatique pour les outils de pilotage de l'association (salaires, comptabilité, gestion du temps).

Enfin nous aspirons à être plus verts avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit terrasse de notre siège valentinois.

Ce ne sont ici que des exemples de ce qui a déjà été lancé en 2025 et de ce qui nous attend. J'imagine qu'il est difficile de mesurer depuis l'extérieur l'énergie que peut représenter l'engagement dans de tels projets. Mais il faut bien se rendre compte qu'il s'agit là de nouveautés venant s'ajouter à un quotidien déjà chargé.

J'insiste tous les ans sur les métiers intrinsèquement difficiles et trop peu reconnus de nos salarié·e·s. J'insiste également sur les conditions compliquées dans lesquelles elles et ils les exercent. Nous faisons tous les efforts possibles pour leur faciliter la tâche et leur donner les moyens de mener à bien l'ensemble des accompagnements dans un souci de qualité. Les personnes et les familles pour qui nous exerçons des mesures pèsent bien peu de poids face aux réalités administratives, à la dématérialisation à marche forcée et aux algorithmes déshumanisés. Cela demeure sombre et difficile à accepter.

Pour autant, nous ne lâcherons rien... parole d'octogénaire !

Sylvie Reverbel

Présidente de l'Udaf de la Drôme

¹ Le GIR (Groupe Iso-Ressource) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources).

² La coupe Pathos est un outil pour évaluer les besoins en soins des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Les missions légales de l'Udaf

Donner avis aux pouvoirs publics

Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.



Représenter officiellement les familles

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département, la Commune.



Gérer les services

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.



Exercer devant les juridictions

Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

La part 1 du fonds spécial finance les missions de l'Udaf mentionnées à l'article L211-3 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

02



Organisation
institutionnelle

Les temps forts 2024



L'Assemblée Générale

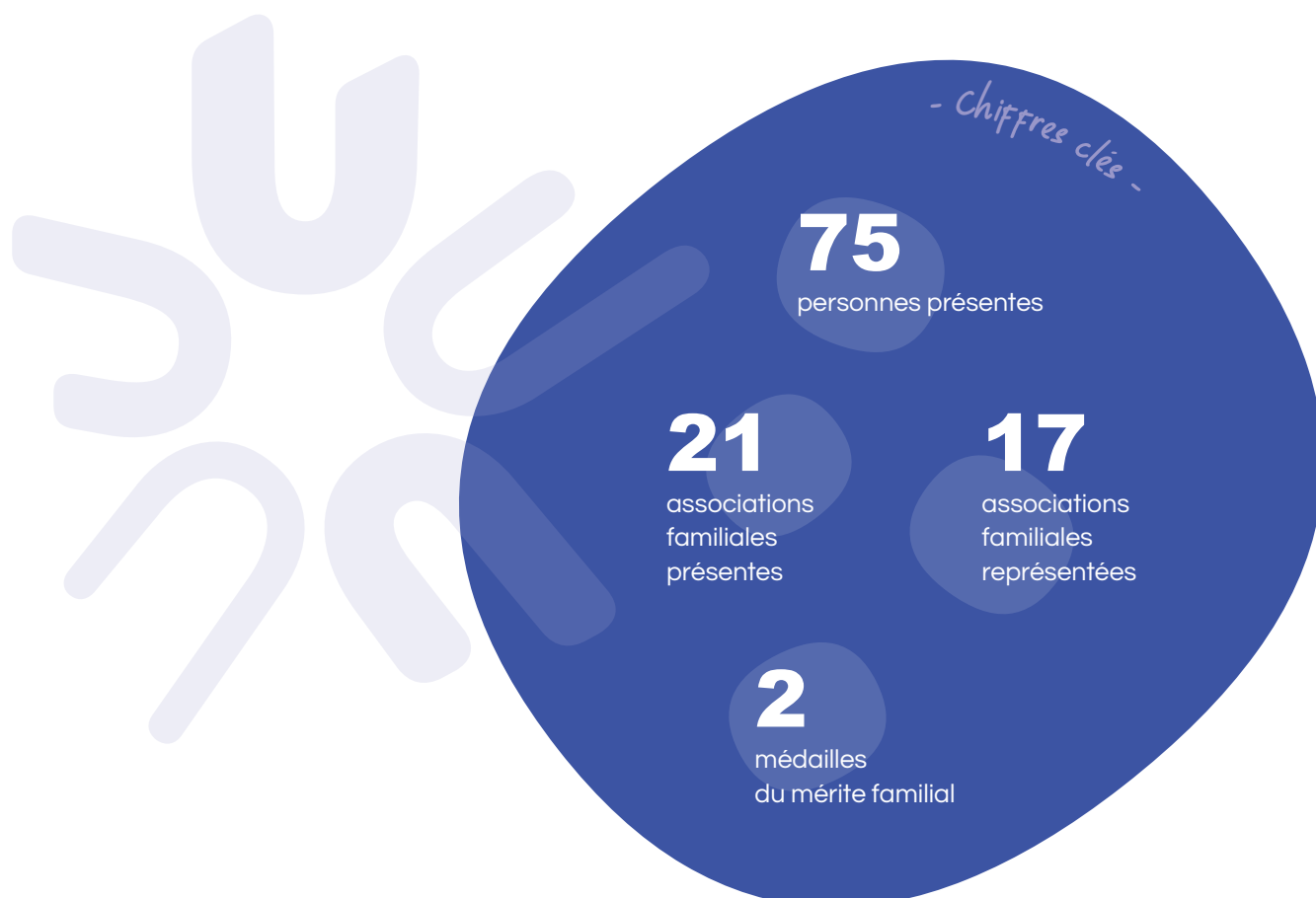


Temps forts

2024 : renouvellement du Conseil d'Administration

Pour notre Udaf, l'année 2024 était électorale avec le départ et l'arrivée de nouveaux administrateurs. Les personnes présentes ont pu découvrir le film de présentation de notre Udaf, réalisé pour présenter nos missions et comment elles se déploient dans la Drôme.

La présidente Sylvie Reverbel a également remis la médaille du mérite familial à Marie Reine Brignon et Maryvonne Mounier, qui ont quitté chacune leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration de l'Udaf. Une attention particulière a aussi été donnée à Nicole Erpelding qui a mis fin à ses fonctions d'administrateur après 40 ans d'implication.



Le Conseil d'Administration

Cette instance gère et assure la mise en œuvre de la mission de représentation et de défense des intérêts matériels et moraux des familles. En 2024, d'importants dossiers ont nécessité une forte implication des administrateurs.



Temps forts

Un large renouvellement de l'équipe de gouvernance

Quatre arrivées pour les mouvements désignés :

- Delphine Charles Wallner – Jumeaux et Plus ;
- Arnaud Durrleman – Associations Familiales Protestantes ;
- Audrey Hamidou – Associations non fédérées (association APEDA) ;
- Catherine Romestaing – ADAPEI.

Deux arrivées pour les élus :

- Céline Chevallier – UFAL ;
- Joséphine Monguélé – Madysson's Hope.

Une forte implication des administrateurs

Un projet institutionnel

Suite à la validation en Assemblée Générale de proroger d'un an le projet institutionnel, un groupe d'administrateurs s'est mis en place. Un bilan du projet précédent a été réalisé début juillet. Le groupe s'est ensuite réuni quatre fois cet automne pour actualiser ce document qui donne, pour rappel, les orientations de l'Udaf.

L'ensemble du réseau sera mobilisé début 2025 pour finaliser le prochain projet institutionnel qui devra être validé en Assemblée Générale de juin 2025.

5 administrateurs mobilisés

Une commission parentalité éducation

En juin, des administrateurs ont constitué une commission parentalité - éducation afin que l'Udaf puisse porter un événement autour de cette thématique à destination des familles. De nombreux scénarios ont été identifiés. Fin 2024, la commission souhaite s'appuyer sur le réseau pour co-construire des actions et lance un appel à venir travailler au sein du groupe.

5 administrateurs mobilisés

Une charte de l'administrateur

Un groupe de travail s'est constitué pour écrire une charte des engagements réciproques entre l'Udaf et l'administrateur afin de clarifier le rôle de cette fonction.

La production finale sera validée courant 2025.

2 administrateurs mobilisés



Les instances statutaires et les commissions internes

3 commissions de contrôle

Cette commission est inscrite dans les statuts de l'Udaf 26. En 2024, les membres de la commission se sont réunis trois fois. La première pour garantir la légalité des listes électorales. La seconde a eu pour objet l'étude de la validité des candidatures à l'élection. Enfin, la troisième a porté sur l'étude des demandes d'agrément.

1 conférence départementale des mouvements familiaux



En 2024, la conférence départementale des mouvements familiaux s'est déroulée le 14 mars, soit deux jours avant la rencontre des présidents-directeurs. Le vice-président national de l'Unaf, Bernard Tranchant a introduit cet après-midi d'échanges. Le choix du thème 2024 a été « **Pourquoi adhérer à l'Udaf ?** » et « **Comment faire réseau ?** ». La question de la circulation de l'information entre les associations et l'Udaf a fait l'objet d'ateliers. La diversité des associations présentes a surtout permis des rencontres et de faire remonter les revendications de chacune d'entre elles pour alimenter la rencontre avec les parlementaires.

18 mouvements présents | 26 participants

5 commissions de communication

Composée de cinq membres, cette commission travaille sur la stratégie de communication (événements internes et externes) et la ligne éditoriale des différents outils à disposition (plaquettes, site internet, newsletter, réseaux sociaux...). Le nouvel écosystème digital, ainsi que la refonte de la newsletter de l'Udaf ont représenté les principaux chantiers de cette année.

11 commissions de gérance

Composée de six membres, cette commission se réunit tous les mois hors le mois d'août. Elle permet d'accompagner les mandataires judiciaires dans les décisions de gestion des biens patrimoniaux, actes de disposition des majeurs protégés.

5 commissions financières

Composée de cinq membres, cette commission vise à accompagner les mandataires judiciaires dans les décisions de gestion de portefeuille et de liquidités (placements financiers) des majeurs protégés.

2 commissions de gestion

Composée de huit membres, et notamment du trésorier et trésorier adjoint, cette commission assure le suivi de la gestion de l'Udaf. Elle prépare les budgets et l'examen du compte de résultat. Elle se réunit deux fois par an.

1 commission exercice des mesures / éthique

Composée de six membres, elle a pour vocation d'analyser et de suivre les enquêtes de satisfaction des usagers et de suivre les plaintes concernant les services PJM et AGBF. Cette commission s'est réunie une fois en 2023.

3 conseils de vie sociale Blanchelaine

Composée d'une dizaine de membres, cette instance vise à associer les usagers au fonctionnement de la maison de retraite. Le conseil permet de suivre la vie de l'établissement et de rendre des avis sur les problématiques rencontrées par les résidents.

Les instances régionales et nationales

L'Udaf est inscrite dans un réseau régional et national.



*L'Union Régionale des Associations Familiales
Auvergne-Rhône-Alpes*

La présidente, Sylvie Reverbel, le vice-président délégué, Hervé Jardin, ainsi que le directeur Philippe Robert participent au bureau et au Conseil d'Administration de l'Uraf AURA.

Des rencontres institutionnelles

Sylvie Reverbel et Hervé Jardin ont assisté à l'Assemblée Générale de l'Uraf Aura le 11 mars.

Ils ont aussi participé à trois Conseils d'Administration en février, mars et septembre.

Un séminaire annuel

Le 2 décembre 2024, l'Udaf a accueilli les président-e-s des Udaf de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur séminaire annuel. Les questions du positionnement territorial du réseau familial ont été au cœur des réflexions.

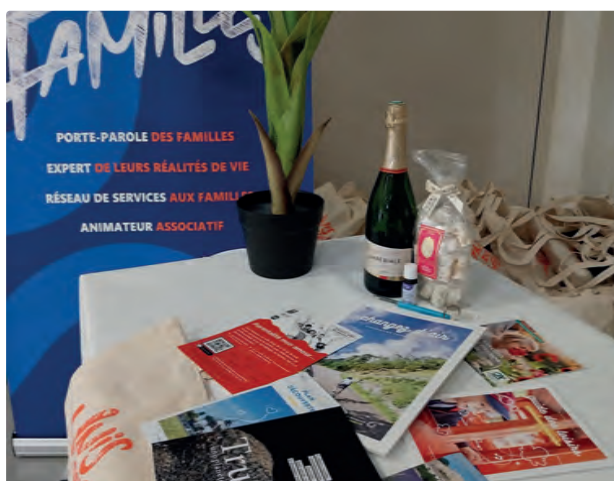


L'Union Nationale des Associations Familiales

Tout au long de l'année, la présidente, le directeur et les services participent à des rencontres nationales en présentiel ou en distanciel sur des sujets techniques et/ou politiques.

Temps forts

La rencontre des présidents-directeurs



Les 16 et 17 mars, l'Udaf de la Drôme a accueilli la rencontre nationale de l'ensemble du réseau Udaf-Uraf et Unaf qui se déroule en province.

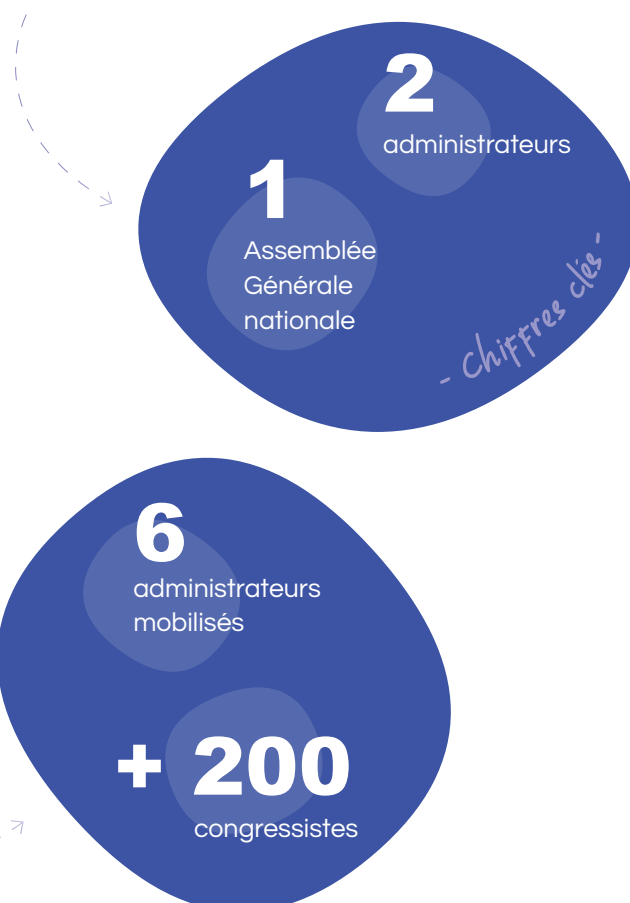
En dehors des trois journées précédant le week-end, quatre administrateurs ont pu représenter l'Udaf, le samedi et dimanche (tenue de stand, participation aux ateliers, accompagnement de visites de Valence, distribution des cadeaux aux congressistes).

Tant pour les administrateurs que pour les équipes salariées, le choix de répondre favorablement à la demande de l'Unaf a été un succès. Toute cette énergie collective a permis de resserrer les liens avec le national, de faire des ponts avec d'autres Udaf et renforcer la collaboration entre administrateurs et salariés.

L'Assemblée Générale nationale



Une délégation drômoise était présente les 22 et 23 juin à Pau pour représenter l'Udaf de la Drôme lors de l'Assemblée Générale de l'Unaf. L'équipe drômoise était composée de la présidente Sylvie Reverbel, du vice-président délégué Hervé Jardin, du directeur Philippe Robert ainsi que de la chef des services Nathalie Canon. Ils ont pu relayer auprès des administrateurs des bonnes pratiques du réseau autour des questions : « Être parent en 2024 », « Quels nouveaux défis éducatifs ? », « Quels axes de soutien ? ».



Les services

L'Udaf agit en faveur des familles et des personnes. Chaque jour, plus de 130 professionnels qualifiés exercent leurs missions sur l'ensemble du département.

- Mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs.
- Déléguées aux prestations familiales.
- Secrétaires et agents administratifs de l'ensemble des services.
- Agents d'accueil / standardistes.
- Agents comptables.
- Chargées de missions.
- Agents de services intérieurs.
- Cuisinières.
- Infirmières.
- Aides-soignantes.
- Juriste.
- Chargée des ressources humaines.
- Référent informatique.

Sans oublier l'équipe de direction, les chefs de secteur, le technicien de maintenance et la responsable de l'EHPAD.

Index d'égalité professionnelle femmes/hommes 2024 : 60/60.



La communication

C'est le service de l'Action Familiale qui s'occupe majoritairement de la communication institutionnelle. On peut noter la refonte de nombreux outils de communications (site internet, newsletter, mais aussi flyers, plaquettes, visuels...), de nombreux articles publiés sur notre site internet et sur les réseaux sociaux, mais également la participation de l'Udaf à plusieurs événements (inaugurations, vœux, Assemblée Générale, rencontres avec les élus, conférences, visio...), qui œuvrent à renforcer sa visibilité en tant que représentante officielle des familles.



Temps forts

Développement écosystème digital Unaf-Udaf-Uraf

Notre travail sur le site internet continue, nous ajoutons régulièrement de nouvelles pages. Nous avons également réalisé un audit afin de rendre notre site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Le résultat de cet audit permet de mettre la mention « partiellement accessible » sur notre site internet.

L'audit de conformité réalisé par la société Empreinte Digitale révèle que :

- **53,12 % des critères RGAA sont respectés ;**
- le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 82,04 %.

Participation au « Jeudi de la Com de l'Unaf »

L'Unaf propose des visioconférences mensuelles dédiées à la communication dans les Udaf, qui permettent d'échanger sur nos bonnes pratiques, apprendre de nouvelles compétences et améliorer nos modes de communication.

Communication sur les réseaux sociaux »

L'Udaf est présente sur X (anciennement Twitter), sur Facebook et, depuis fin 2023, une page a été créée sur LinkedIn. Depuis mars 2025, un compte Bluesky est créé.

Réalisation d'un film de présentation de l'Udaf

L'Udaf a réalisé un film de présentation de l'institution et des services. Des administrateurs et des salariés se sont impliqués et sont passés devant la caméra pour l'occasion. Le film, dans sa version courte, a été projeté pour la première fois lors des rencontres présidents-directeurs du réseau Unaf-Udaf-Uraf en mars 2024.

Réalisation de plusieurs flyers pour les besoins des services

Plusieurs supports de communications ont été créés ou mis à jour, notamment pour communiquer sur les nouveaux services de MAEBJM, MAEFS et SARPEJ.

- chiffres clés -

26 196

visites sur le site web en 2024

70

articles publiés sur le site web

5

lettres électroniques envoyées à plus de 700 destinataires

45

publications Facebook

5 336

vues sur nos publications

30

publications LinkedIn

6 833

vues sur nos publications

940

followers sur la page Facebook

148

followers sur la page LinkedIn

115

événements relayés sur l'Open Agenda

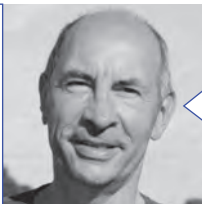


Lettre Énergie Famille

Scannez pour vous abonner !

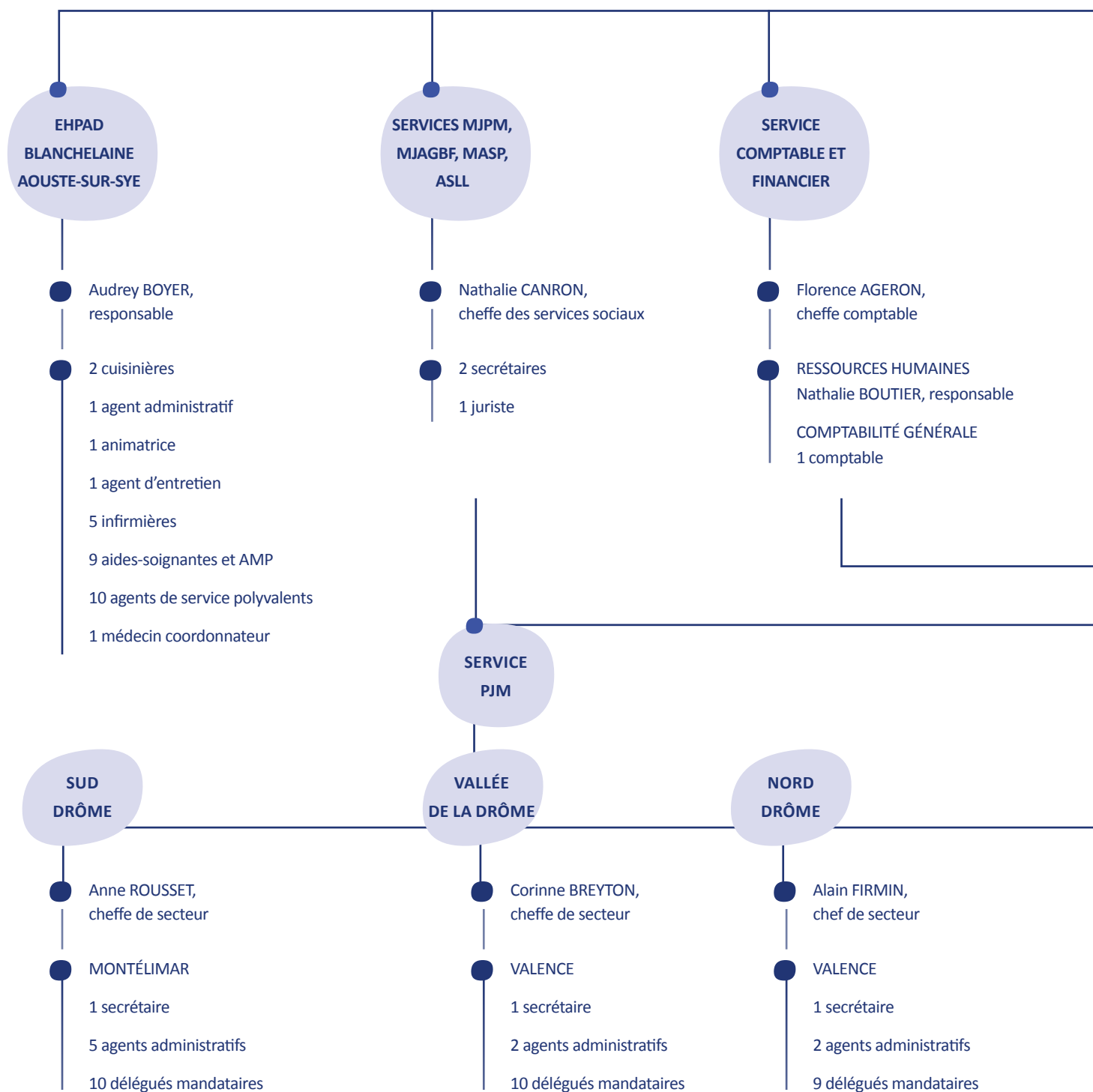
Trombinoscope

Les administrateurs de l'Udaf de la Drôme (au 31 décembre 2024)

Françoise BATTISTI Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques		Saïda BELAID Union Nationale de familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques		Eliane BERCHOUX Association Générale des Familles	
	Marie-Chantal BLACHE ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural		Stéphane BOISDRON Maison Familiale Rurale		Éric CHANCELLE Union des Familles Laïques Vice-président Udaf 26
Delphine CHARLES-WALLNER Jumeaux et Plus		Céline CHEVALLIER Union des Familles Laïques		Patricia DESPESE Familles Rurales	
	Éric DUBERNET DE BOSQC Association Familiale Catholique		Arnaud DURRLEMAN Association Familiale Protestante		Djamel GOURDACHE APF France Handicap
Audrey HAMIDOU Association de parents et d'adultes dyslexiques		Hervé JARDIN Carrefour des Habitants Vice-président délégué Udaf 26		Fabienne MALLET Union des Familles Laïques	
	Brigitte MENETRIEUX Maison Familiale Rurale Secrétaire Udaf 26		Joséphine MONGUELLE Madysson's Hope		Jacqueline MONTEL Jonathan Pierres Vivantes
Marie-Hélène SALOMON-PAVIET Enfance et Famille d'Adoption		Sylvie REVERBEL Présidente Udaf 26 APF France Handicap		Catherine ROMESTRAING Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales	
	Louis SAADI ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural		Marie-Noëlle TIXIER Familles Rurales		Bernard ZERBIB Maison Familiale Rurale

Organigramme des services

Les services VdaF de la Drôme (mars 2024)



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Sylvie REVERBEL
Présidente

Philippe ROBERT
Directeur
Vincent VELOTTI
Attaché de direction

**ACTION
FAMILIALE**

Vincent VELOTTI,
attaché de direction

2 chargées de mission
1 secrétaire

**SERVICES
SUPPORTS**

1 secrétaire de direction

1 référent informatique
et assistant administratif

Standard, courrier, archives :
6 agents administratifs

Entretien : 1 agent

**GESTION
FONDS
SOCIAUX**

FULH :
1 comptable
1 agent administratif

FAJ :
1 secrétaire

**SERVICES
AGBF - MASP - ASLL**

Anne-Sophie HEBRARD,
cheffe de secteur

VALENCE
1 secrétaire
5 délégués aux prestations familiales
1 conseillère en ESF - ASLL
1 contrat d'apprentissage AS
MONTÉLIMAR
1 secrétaire
2 délégués aux prestations familiales
1 conseillère en ESF - ASLL

**COMPTABILITÉ
USAGERS SERVICES
MJPM - MJAGBF -
MASP**

Stéphanie BOISSIÈRE,
responsable

6 comptables

**VALENCE
COURONNE**

Guillaume MICHEL,
chef de secteur

VALENCE
1 secrétaire
2 agents administratifs
9 délégués mandataires
1 contrat d'apprentissage ESF

03



Animer et soutenir
le réseau associatif

La vie associative

L'Udaf - Des bénévoles

Une présidente, 24 administrateurs, 116 représentants familiaux sur le terrain au service de l'intérêt des familles. Près de 200 bénévoles sont également engagés dans les actions Lire et Faire Lire et Lire Ensemble.

L'Udaf - Un réseau associatif

Il réunit **70 associations** familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, informations, santé, consommation, budget...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

En Drôme, plus de **7 000 familles** adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.



5

organismes
associés

7 008

famille adhérentes aux 70 associations
affiliées à l'Udaf

5

fédérations
départementales

16 916

suffrages
familiaux

- Chiffres clés -

L'Udaf - Un animateur associatif

L'Udaf accompagne et soutient son réseau d'associations en proposant une écoute, des conseils, des accompagnements individuels et collectifs et des aides logistiques. Cette mission est confirmée par l'obtention de la **labellisation Guid'Asso spécialiste** en juillet 2024.



Media-training

Rencontrer & développer

Dans le cadre de son Plan Local de Développement Associatif, l'Udaf initie des rencontres régulières avec les associations d'intérêt familial du département.

9 rencontres avec des associations non-membres | 4 associations arrivées en 2024



Former

En février, la formation « Développer son association et motiver de nouveaux bénévoles » a été annulée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Une formation à destination du réseau sur comment déclarer les adhérents de mon association sur ADHELIS a réuni trois associations.

Une formation à destination des membres du bureau sur la prise de parole face aux médias et aux politiques afin de renforcer la mission de l'Udaf de donner avis aux pouvoirs publics. Cinq administrateurs ont participé à ces deux jours de formation.

2 formations en 2024 | 9 bénévoles formés

Accompagner

L'Udaf apporte une aide opérationnelle aux associations qui souhaitent organiser un événement ou une action. À titre d'exemple, le service de l'Action Familiale est intervenu pour parler de la question des écrans lors de l'Assemblée Générale de la MFR de Châteauneuf-sur-Isère.

L'Udaf propose aussi une aide logistique avec :

- la mise à disposition de salles de réunion ;
- la domiciliation postale des associations.

3 interventions auprès du réseau | 110 réservations de salles | 7 associations domiciliées

Participer

Les membres du Conseil d'Administration, la Direction et l'équipe de l'Action Familiale participent aux Assemblées Générales et événements organisés par les associations membres.

18 invitations | 10 participations

Outils

L'Udaf relaie régulièrement auprès de ses adhérents des informations : appels à projets de partenaires, enquêtes nationales.

6 appels à projets de partenaires | 2 enquêtes nationales

Les Actions Santé

L'Udaf dispose de l'agrément régional au titre de l'article L1114 du Code de la Santé Publique, permettant de représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique.

Les représentants familiaux siègent dans de nombreuses instances hospitalières (commission des usagers, conseil de surveillance, commission de l'activité libérale...) au sein d'une dizaine d'établissements. Ils sont formés en collaboration avec les établissements de santé et France Assos Santé afin d'assurer un accompagnement et une représentation efficace des usagers.

L'Udaf réalise également tout au long de l'année des actions de prévention et d'information sur la santé auprès des familles drômoises à travers de nombreux canaux : newsletter, Open Agenda, réseaux sociaux, site internet... Mais également, l'Udaf s'engage en organisant et en participant à des événements sur ces sujets.

En 2024, l'Udaf a mené plusieurs actions en faveur de la santé et du bien-être des familles du département :

- **journée multipartenariale** à Blanchelaine dans le cadre de la semaine bleue (3 octobre 2024) ;
- participation au **Carrefour de l'autonomie**, journée dédiée à la santé et à l'autonomie (20 et 21 septembre 2024) ;
- participation à la **semaine d'information sur la santé mentale** en lien avec nos services de Protection Juridique des Majeurs et d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, et notamment au **Festival « En mouvement pour notre santé mentale »** à Montélimar, le 16 octobre 2024 ;



- soutien au **programme « Ma famille, mon bien-être »** (octobre/novembre 2024), en collaboration avec la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes et les crèches mutualistes locales, proposant des ateliers parents-enfants axé sur la santé et le bien-être, de Montélimar à Dieulefit.
- **relais de l'enquête flash de l'Uraf AURA**, sur la fin de vie et les soins palliatifs, visant à mesurer le niveau d'information et les préoccupations des familles sur ces thématiques ;
- **relais des événements et activités** de notre réseau (UNAFAM, Madysson's Hope, France Alzheimer, France Diabète, Familles Rurales, Planète Autisme...) et nos partenaires (CAF, MSA, Communautés de communes...).

Deux rencontres des représentants familiaux autour de la santé étaient programmées en 2024, mais ont dû être annulées faute de participants.

Nous réalisons également des actions auprès de notre réseau et des professionnels.

- **Relais d'appels à projets en lien avec la santé**
 - Fondation de France : appel à projet « Cap au Vert », des vacances pour les enfants malades.
 - Appel à projets jeunes 2024 (MSA) incluant un axe sur la prévention de la santé.
 - Mécénat Mutualia dont l'axe 3 (mieux se soigner, mieux se nourrir, mieux vivre ensemble).
- **Relais de la formation « Sentinelle » proposée par la MSA pour la prévention du suicide** (juin 2024) visant à détecter et accompagner les personnes en crise suicidaire.
- Participation à l'organisation de la **journée REAAP 2024** avec huit ateliers de présentation de dispositifs pour les familles, dont Drôme Coordination Santé (DAC) pour les parcours de santé complexe.

D'autre part, en tant que porte-parole officiel des familles, l'Udaf porte régulièrement auprès des parlementaires des sujets en lien avec la santé : l'accès aux soins, la situation des EHPAD, le congé de naissance, la santé mentale...

Ces initiatives témoignent de l'engagement constant de l'Udaf pour promouvoir la santé et le bien-être des familles. En poursuivant ses actions de représentation, de sensibilisation et de soutien, l'Udaf continue d'œuvrer pour une meilleure prise en compte des besoins de santé des familles.

04



Représenter
les familles

La représentation familiale

Cette mission, confiée à l'Udaf, est inscrite au Code de l'action sociale et des familles. Elle se décline dans différentes instances locales ou départementales et différents domaines : santé, logement, déplacement, éducation, vie quotidienne... Elle est possible grâce à la représentativité et la diversité du réseau associatif qui permet de rendre compte des différentes réalités familiales du département.

Être représentant, c'est...

- ❖ **Défendre et porter la parole** de toutes les familles, y compris de celles qui ne l'ont pas.
- ❖ **Prendre des décisions** aux conséquences directes et concrètes pour les familles.
- ❖ **Participer à la vie démocratique** dans son département.
- ❖ **Se former** sur une mission.
- ❖ **Se créer un réseau** avec des membres d'associations et des professionnels.



Temps forts

L'accompagnement des représentants familiaux

Tout au long de l'année, des formations sont proposées aux représentants drômois par l'Unaf, France Assos Santé... pour les accompagner dans leurs missions et les outiller.

Des publications thématiques (lettre du délégué CCAS, bulletin santé, lettre CAF...) leur sont adressées régulièrement et permettent une veille sur ces différents sujets afin de les épauler dans leurs mandats.

Les renouvellements de mandats en 2024

Des représentants ont dû être nommés en 2024 pour prendre le relais d'autres bénévoles investis au titre des familles et notamment au sein de :

- CLT3P – Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (avril 2024) ;
- CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays du Diois (mai 2024) ;
- CDPD – Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (mai 2024) ;
- CDC – Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs Drôme Ardèche (juin 2024) ;
- CDU – Commission des Usagers des Établissements de Santé – Clinique Atrir-Orsac de Pneumologie « Les Rieux » (Nyons) (ESPIC) (juillet 2024) ;
- CDU – Commission des Usagers des Établissements de Santé - Clinique la Condamine (Ardèche) (juillet 2024) ;
- CCSPL – Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département (septembre 2024) ;
- Comité Régional de France Assos Santé (au titre Udaf 26) (septembre 2024) ;
- CDJSVA – Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (octobre 2024) ;
- CLAV – Comité Local d'Aides aux Victimes (novembre 2024) ;
- CODAMUPS-TS – Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins (novembre 2024).

Rencontre des représentants familiaux

Deux rencontres des représentants familiaux ont été programmées en 2024, en avril et en décembre. Elles ont dû être annulées faute d'un nombre suffisant de participants.

La rencontre de décembre avait pour thème « Comment faire famille face à la maladie ? », avec de nombreux intervenants programmés. La newsletter de janvier a donc repris ce thème avec une rubrique santé afin de communiquer sur les différentes actions des intervenants.

Le Service de l'Action Familiale envisage de proposer les prochains rendez-vous de la représentation familiale dans un format visioconférence, afin de rendre plus accessible ces rencontres aux représentants qui sont géographiquement éloignés du bassin valentinois.

Réunion nationale des présidents des Udaf et Uraf et des directeurs des Udaf à Valence

Les 16 et 17 mars 2024, un après-midi était consacré à la représentation familiale et à la vie associative et statutaire.

Bénédicte Vital, chargée de mission au pôle « Représentation familiale - Vie associative » de l'Unaf a présenté aux participants les résultats du questionnaire mené par l'Unaf sur les besoins et les attentes des représentants familiaux du réseau Unaf-Udaf-Uraf.

Dans la continuité de la présentation de ces études, des travaux en ateliers ont été organisés autour de questionnements, sur les modalités d'accompagnement des représentants familiaux d'une part et d'autre part sur les modalités d'animation de la vie associative et statutaire au sein des unions. La présidente Sylvie Reverbel ainsi que Philippe Robert, le directeur, ont pu participer et apporter leurs réflexions sur les différents ateliers proposés par l'Unaf.



Rencontre avec l'association des maires de la Drôme

Le jeudi 14 mars 2024 à l'occasion des rencontres protocolaires précédant les rencontres présidents-directeurs Unaf-Udaf-Uraf, la présidente et le vice-président de l'Udaf ont accueilli une délégation d'une dizaine d'élus drômois. Une partie des échanges ont notamment porté sur **la place des représentants familiaux** dans les CCAS et d'autres instances locales pour porter la voix des familles.

Réunion des représentants Udaf et Unaf à la MSA

Sous l'impulsion de l'Uraf AURA a eu lieu le 22 mars dernier, une réunion des représentants Udaf au sein des MSA de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les échanges étaient notamment animés par Roland Grimaud (Union Nationale des MFR) et Nathalie Chaumard (Udaf Aveyron – Familles Rurales), tous deux représentants Unaf à la CCMSA.

Plusieurs points ont été abordés :

- **l'état d'avancement de la COG** (Convention d'Objectifs et de Gestion) ;
- **le projet MSA 2030** en cours d'élaboration ;
- **le dispositif « Grandir en Milieu Rural »** développé sur les secteurs les plus ruraux ;
- **le développement par la MSA des Chartes des familles** ;
- **le rôle des représentants familiaux dans les différentes commissions** (CRA, CAAS...).



La représentation familiale : porter la voix des familles

Nos représentants familiaux siègent dans l'ensemble de ces instances pour défendre et porter la parole de l'ensemble des familles.

Prestations familiales - Droits des familles

- CCAS – Centre Communal d'Action Sociale
- CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays du Diois
- SDSF – Schéma Départemental des Services aux Familles
- CDSF – Comité Départemental des Services aux Familles
- Commission Départementale de la Médaille de la Famille
- CDPD – Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
- Pôle Anti-Discrimination
- Conseil National de la Refondation
- CAF – Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales
- MSA – Conseil d'Administration de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole

Parentalité - Enfance - Éducation

- CDEN – Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
- GAD – Groupe d'Appui Départemental de la Drôme
- Commission d'Agrément pour l'Adoption
- Conseil de Famille des Pupilles de l'État
- ODPE – Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance - Comité de pilotage de la Drôme

Cohésion sociale - Vulnérabilité

- CORAH – Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
- Commissions d'agrément des familles d'accueil pour les personnes âgées et ou handicapées

Logement - Environnement - Transport

- CCSPL – Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Conseil de Développement Valence Romans Agglo
- ADIL – Association Départementale d'Information sur le Logement (Conseil d'Administration)
- CCAPEX – Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives
- CDC – Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs Drôme Ardèche
- CIL – Conférence Intercommunale du Logement
- CLT – Commission Locale Technique
- DALO – Commission Départementale de médiation du Droit Au Logement Opposable
- Conseil d'Administration de Montélimar Agglo Habitat
- Conseil d'Administration de SOLIHA Drôme
- Conseil d'Administration de Drôme Aménagement Habitat
- CALEOL – Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements
- Commission du Contentieux (CC)
- Conseil de Concertation Locative (CCL)
- PDALHPD – Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- CDSR – Comité Départemental de la Sécurité Routière
- CLT3P – Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes

Santé - Handicap - Vieillesse

- CAL – Commission de l'Activité Libérale de santé (2 établissements)
- CDU – Commission Des Usagers des Établissements de Santé (10 établissements)
- Comité des Usagers du GHT Drome Ardèche Vercors (Groupement Hospitalier de Territoire)
- CODAMUPS-TS – Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins
- Commission de sélection d'appel à projets d'Établissements et services médico-sociaux – Secteur protection de l'enfance
- Conseil de Surveillance des Établissements Publics de Santé (5 établissements)
- Personne qualifiée en Drôme en Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- CPAM – Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Conseil d'administration)
- Comité Régional de France Assos Santé (au titre Udaf 26)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Consommation - Budget - Économie - ESS

- CDIF – Conseil Départemental de l'Inclusion Financière
- Commission Départementale de surendettement des particuliers
- Comité de gouvernance Projet Alimentaire Territorial
- CDOMSP – Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics
- CLU – Comité local des usagers particuliers
- Jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire
- CDJSVA – Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Autres partenaires auprès desquels l'Udaf siège

- Conseil d'administration de Allo Maltraitance Personnes Âgées (ALMA) Drôme
- Conseil d'administration du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Conseil d'administration de France bénévolat

Représentations au titre de l'Udaf

- Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement Auvergne-Rhône-Alpes (CRHH)
- Comité Territorial Drôme Ardèche de l'Atmo
- Commission Hébergement et Accès au Logement (CHAL)
- Conseil Territorial de Santé (CTS)

- Chiffres clés -

116

représentants familiaux

80

commissions et instances
locales et départementales

186

sièges pourvus dont

84

sièges en CCAS

Ils représentent et défendent les intérêts
des 145 000 familles drômoises.



05



Donner avis
aux pouvoirs publics

Expert des réalités de vie des familles

C'est l'une des quatre missions légales assurées par l'Udaf, pour porter la voix des familles auprès des pouvoirs publics et faire remonter des préoccupations locales qui peuvent influencer sur l'évolution et la mise en œuvre des politiques familiales. La diversité de son réseau permet d'asseoir la légitimité et la crédibilité de l'Institution auprès des décideurs locaux et des collectivités partenaires.

En la matière, l'Udaf relaie ou alimente également des prises de position nationales que l'Unaf défend au sein des ministères concernés selon les sujets.

Temps forts

Rencontre protocolaire Udaf - MSA - CAF

Le 14 mars, la présidente, le vice-président et la secrétaire de l'Udaf ont reçu Monsieur Jouve et Monsieur Mucchielli, respectivement président et vice-président de la MSA Ardèche Drôme Loire et Madame Meyssin, directrice de la CAF de la Drôme. Jacques Buisson administrateur à l'Unaf et chef de file de la délégation de l'Unaf à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et Bernard Tranchant, vice-président de l'Unaf ont assisté à la rencontre. Les échanges ont porté sur les collaborations entre ces trois Institutions tant au niveau national que local.

Rencontre avec les élus locaux

Le 14 mars, en lien avec l'association des maires de la Drôme, l'Udaf a accueilli une délégation d'une dizaine d'élus drômois. Avant de partager un repas, les éléments de la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion ont été balayés et notamment la future mise en place du service public de la petite enfance dans laquelle les mairies seront en première ligne d'après les textes. Ce futur changement législatif laisse présumer des opportunités de collaborations induites par la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion État-Cnaf 2023-2027. Une autre partie des échanges a porté sur la place des représentants familiaux dans les CCAS et d'autres instances locales pour porter la voix des familles.

Rencontre annuelle avec les parlementaires drômois



Le 15 mars, l'Udaf a organisé un petit-déjeuner avec les parlementaires drômois pour aborder le congé de naissance et le Service Public de la Petite Enfance. Les administrateurs de l'Udaf sont attentifs à cette question car déjà en juillet 2023, elle avait été abordée lors de la rencontre avec les parlementaires drômois. Six parlementaires ont répondu présent à cette invitation.

Rencontre avec le Département et la préfecture

Le 15 mars, l'Udaf a organisé une rencontre avec Madame Chazal, vice-présidente du département de la Drôme, et Monsieur Moreau, secrétaire général de la préfecture, autour de la place de l'Udaf dans la représentation des familles.

Rencontre individuelle avec la députée Lisette Pollet

Le 6 mai, Sylvie Reverbel et Philippe Robert, respectivement présidente et directeur de l'Udaf 26, ont rencontré Lisette Pollet, députée de la Drôme, qui n'avait pas pu assister à la rencontre du 15 mars. Lors de ce premier échange, l'Udaf a pu présenter le rôle et les missions de l'Institution ainsi que les données propres aux familles drômoises.

Formation media-training : renforcer la prise de parole face aux médias et aux politiques

En tant que porte-voix des associations familiales et des familles, les 17 et 18 décembre 2024 au sein des locaux de Radio Méga, les membres de notre bureau et notre référente communication se sont formés à la prise de parole face aux médias et aux politiques. Dispensée par Biface et Étincelles, cette formation permettra de renforcer notre rôle de donner avis aux pouvoirs publics et d'améliorer notre capacité de réponse aux médias.

Rencontre autour du livre avec Mireille Clapot, députée de la Drôme



L'Udaf a été invitée jeudi 11 janvier 2024 par la députée Mireille Clapot à l'occasion d'une rencontre autour de la promotion de la lecture. Différents acteurs du territoire qui proposent des projets autour du livre et de la lecture étaient présents.

L'objectif de cette rencontre était de discuter des différentes initiatives mises en place pour promouvoir la lecture à Valence et dans la Drôme. La rencontre portait aussi sur la mise en place prochaine des Forces d'actions républicaines sur le territoire et notamment à Valence. Mireille Clapot souhaitait qu'un projet transversal autour de la lecture puisse être déployé en parallèle notamment sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'Udaf a eu l'opportunité de partager son expérience avec l'action Lire et Faire Lire ainsi que d'évoquer son nouveau projet Lire Ensemble pour encourager la lecture auprès des jeunes et des adultes.



06



Agir en faveur
des familles

Les actions pour les familles

Les actions en direction des familles sont au cœur du projet de l'Udaf. En Drôme, cet engagement s'appuie largement sur les conventions d'objectifs tripartites entre l'Unaf, l'Udaf et l'État, d'une durée de quatre ans. L'Udaf poursuit ses actions à destination des familles drômoises au travers de trois axes majeurs :

- la co-animation du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ;
- la mise en place de conventions d'objectifs ;
- le développement de partenariats.

Accompagner les acteurs de la parentalité

L'Udaf de la Drôme coanime le REAAP avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

Journée REAAP - Parentalité : « De quoi je me mêle sans m'emmêler ! »

C'est le thème choisi pour l'édition 2024.

La journée s'est déroulée au Palais des Congrès de Montélimar.

Cette journée a réuni près de 200 professionnels et bénévoles intervenant auprès des familles drômoises. Les sociologues Jessica Pothet et Jean Marc Berthet sont intervenus le matin en plénière. La première a centré ses propos sur la question de la condition parentale tandis que le second a apporté des éclairages sur les notions de réseau et partenariat.

En comparaison avec 2023, les associations familiales se sont davantage mobilisées. L'Udaf a joué un rôle actif afin que ces personnes se rencontrent et échangent durant cette journée.

190 participants | 12 associations familiales présentes | 80 questionnaires de satisfaction

Formations sur le répit parental et familial

En écho à la journée départementale REAAP de 2022, un cycle de formation sur le répit parental et familial a été proposé aux acteurs de la parentalité.

Tanguy Châtel, le sociologue qui était intervenu en septembre 2022 à Chatuzange-le-Goubet a animé trois jours de formation en janvier. Adélaïde Milza, consultante est intervenue autour d'apports méthodologiques lors de la seconde journée de ce cycle.

60 professionnels ont répondu présent. Trois sites ont accueilli les formations.

Le 25 novembre, 20 professionnels sont revenus participer à une formation-action afin de mesurer à la fois l'avancée des actions mises en place autour du répit sur leur territoire et les étapes qui restent à franchir pour leur réalisation.

6 jours de formation sur 3 sites | 1 formation-action | 60 professionnels formés

Promeneurs du Net Parentalité

Cette activité est réalisée en co-animation avec la Fédération des Centres Sociaux. L'objectif vise à accompagner la montée en compétences des professionnels de la parentalité aux enjeux d'éducation au numérique.

En 2024, l'accent a été mis sur l'ingénierie pédagogique avec la création d'une formation socle éducation au numérique et parentalité : comment accompagner les parents et une journée scolarité et numérique, comment faire bon ménage ?

Un important travail reste à mener afin de mobiliser les structures pour qu'elles fassent le choix de renforcer les compétences de leurs salariés sur ces questions qui traversent la société et donc le quotidien des familles.

4 structures ont rejoint le dispositif PDN P | 2 journées de formation | 1 journée interdépartementale





Outiller les parents : questions de parents

L'Udaf est engagée dans une convention d'objectif sur le développement et l'animation d'ateliers de soutien à la parentalité avec l'Unaf.

Afin d'enrichir les possibles, renforcer les mutualisations et appréhender les évolutions, l'Udaf participe aux réunions du pôle parentalité de l'Unaf. En 2024, l'Udaf s'est rendue trois fois à Paris.

En 2024, l'Udaf a développé la mise en place d'ateliers de soutien parental à destination exclusivement de parents.

Poursuite des groupes de parole à destination des parents d'adolescents

Ce partenariat débuté en 2023 avec l'association L'Air de Liens et la Mission Locale s'est poursuivi. Deux rencontres ont été organisées pour les parents dans les locaux de l'Udaf. Une quinzaine de parents est venue.

15 parents présents | 2 partenaires

Démarrage du cycle « Les papotes parents »

L'Udaf a soutenu la mise en place de trois ateliers portés par l'Espace de Vie Sociale de Saillans à destination de parents d'enfants de moins de trois ans. Une quinzaine de parents a participé. Deux conférences autour de la question du sommeil se sont déroulées dans les locaux de la crèche « Les P'tits Bouts » des Familles Rurales de Saillans, avec aussi une quinzaine de participants.

Cette action s'inscrit dans une réelle démarche de partenariat entre plusieurs acteurs locaux sur ce territoire rural.

2 conférences | 30 parents mobilisés | 4 partenaires

Les émissions de radio : Parentalité Mon Amour

C'est un outil à destination des parents et un moyen de valorisation du réseau associatif familial quand les associations répondent présentes en cas de sollicitation pour venir à l'antenne.

Cinq thèmes ont été proposés : « l'engagement en famille », « le départ des enfants », « les collaborations, un plus pour les parents », « des acteurs au service des familles », « je décrypte mon ado », « l'arrivée de l'enfant ».

En 2024, pour le 40^e numéro, l'émission s'est délocalisée à maison de quartier Saint-Nicolas à Romans-sur-Isère.

5 émissions de radio dont 1 émission en public | 2 administrateurs dans la rubrique « Portraits de famille » | 15 partenaires présents pour souffler les bougies d'anniversaire



Maintenir et développer des partenariats

L'Udaf rencontre des Institutions et s'associe à des événements dans une optique de renforcer la place et la légitimité du réseau familial sur les questions touchant la famille.

Montélimar Agglo

L'Udaf était présente le 8 février lors de la présentation de la feuille de route « parentalité » animée par Montélimar Agglo et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale de Gestion. L'Udaf a participé à l'atelier sur le répit parental.

Rencontre monoparentalité



Dans le cadre d'une sollicitation de SOLIHA, l'Udaf a mobilisé son réseau et ses partenaires pour questionner la réalité des familles monoparentales sur le Sud Drôme. La réunion s'est déroulée à Montélimar le 26 mars. Six structures étaient présentes dont trois associations familiales (EFA, AGF et Un Enfant Une Famille).

Ville de Valence

L'Udaf s'est engagée dans la journée ressources, le mardi 21 mai à destination des professionnels. Le thème portait sur l'intimidation entre pairs. L'Udaf a aussi assuré le relais de communication du programme de la semaine des familles à destination des Valentinois. Au programme figurait d'ailleurs l'atelier « Papotes et popotes » qui s'est déroulé dans les locaux de l'Udaf.

Communauté de communes du Pays du Diois

Le 12 juin, l'Udaf a répondu favorablement à l'invitation de la chargée de coopération de la Communauté de communes du pays du Diois. L'Udaf est attendue pour siéger au sein du centre intercommunal d'action sociale. L'Udaf a pu présenter ses missions et une prochaine rencontre sera programmée avec la prochaine référente parentalité de la Convention Territoriale de Gestion.

La Mutualité Française

Cette année, l'Udaf a rencontré le pôle parentalité de cet acteur de la santé. L'Udaf a relayé la conférence « Parents imparfaits et alors ? » du 4 octobre qui a ouvert un programme d'ateliers divers et variés porté par le réseau Aésio en Sud Drôme entre octobre et novembre.



Valence Romans Agglo

La Direction famille de Valence Romans Agglo a lancé une large étude sur la place des parents dans les structures de la petite enfance. Cette réflexion s'engage pour deux ans.

L'Udaf a participé au premier comité technique sur cette thématique le 4 novembre.

Communauté de Communes d'Arche Agglo

L'Udaf a assisté à la conférence de presse le 25 octobre du mois des familles.

Lors de la journée de lancement, « Ça m'dit en famille », 60 familles sont venues. 37 familles ayant participé au jeu de parcours sont reparties avec un jeu des 7 familles floqué avec le logo Udaf.

Mutualité Sociale Agricole

En 2024, l'Udaf a rencontré le service de l'action sociale de la Drôme dans l'optique de renforcer un partenariat à destination des familles drômoises.

La Mutualité Sociale Agricole a lancé une charte des familles sur le secteur du Royans Vercors. L'Udaf a relayé l'information et a assisté à la restitution du diagnostic de la charte familles le 12 décembre.

Campagne Ruban Blanc



L'Udaf participe au comité de pilotage. Cette année, l'Udaf était présente lors de la conférence de presse de lancement, le 14 novembre pour relayer les actions portées par les associations familiales sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

4 nouveaux partenariats | 5 engagements dans des instances techniques à destination des familles

La Médaille de la famille

Créée en 1920, la Médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022, en élargissant notamment ses critères d'attributions.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique

particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

L'Udaf assure le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonne les enquêtes en vue de son attribution. Trois dossiers ont été déposés en 2024, deux ont abouti à la remise d'une médaille.



Lire Ensemble

Lire Ensemble est une action coordonnée par l'Udaf. Cette action propose à des bénévoles d'animer des séances de lecture auprès de personnes en situation de vulnérabilité, accueillies en structures ou vivant à domicile. Les séances de lecture sont co-construites avec les structures

accueillantes afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées.

Cette action est en cours de développement, nous participons activement au groupe de travail national qui nous permet de bénéficier de l'expérience des autres Udaf qui proposent cette action. De notre côté, nous avons lancé la campagne de recrutement des premiers bénévoles, quelques structures intéressées nous ont également sollicités. Nous sommes à la recherche de formations et de supports à destination de nos bénévoles.



Lire et faire lire Saison 2023-2024

Porté par deux réseaux, l'Udaf et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL26) sur le département de la Drôme, Lire et Faire Lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité entre les générations. Le principe est simple : des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe auprès d'enfants de 0 à 12 ans, dans des structures telles que des crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, centres de loisirs...

La coordination départementale est soutenue par 7 bénévoles relais répartis sur quatre secteurs (Montélimar, Nyons, Romans-sur-Isère et Valence), Ils assurent le développement du réseau et créent une dynamique locale avec tous

les lecteurs et les structures (rencontres, salons, articles de journaux, forum des associations...).

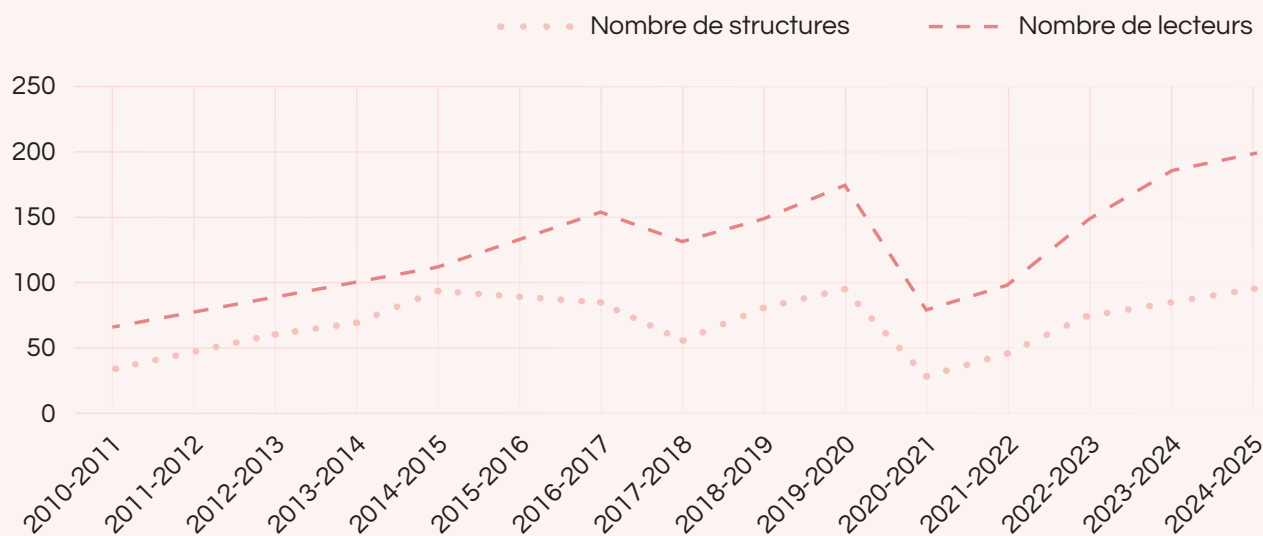
Les communes sur lesquelles Lire et Faire Lire est présent : Aubres, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Châteauneuf-sur-Isère, Curnier, Die, Étoile-sur-Rhône, Eurre, Guilherand-Granges, Mirabel-aux-Baronnies, Montboucher-sur-Jabron, Montélier, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, Puygiron, Romans-sur-Isère, Sahune, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Saint-Maurice les Vignes, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Tain-l'Hermitage, Valence, Venterol, Vinsobres.



Temps forts

- Lire et Faire Lire a participé aux côtés de la fondation Vinci Autoroutes dans le cadre de l'opération « Lire c'est voyager, voyager c'est lire », qui s'est déroulée du 13 juillet au 19 août 2024 sur l'aire de Montélimar. Le principe de cette opération est d'amener le livre sur les aires d'autoroutes.
- Participation de Lire et Faire Lire à Famille en Fêtes organisée par la ville de Valence dans le cadre de la Journée des Familles le 25 mai 2024.
- Participation active des bénévoles aux forums des associations dans les différents secteurs, ce qui a permis d'augmenter la visibilité de Lire et Faire Lire sur le territoire et ainsi recruter de nombreux bénévoles.
- Plusieurs formations ont été proposées aux lecteurs cette saison : Lire à voix haute, Lire la Poésie, gestion de groupe... Les formations départementales sont organisées par la FOL 26.
- L'action Lire et Faire lire a pu être présentée lors d'une rencontre avec la députée Mireille Clapot.
- On ne s'ennuie pas à Lire et Faire Lire ! Des bénévoles du secteur de Valence ont mis en place des temps de rencontres réguliers, au programme : café-lectures, prêt de livres, ateliers thématiques... Ces rencontres sont animées par les bénévoles eux-mêmes qui, en fonction de leurs envies, proposent des animations sur des thèmes riches et variés : recherches en bibliothèque, kamishibai, fabrication d'un butaï, tapis lecture, gestion de groupe, livres de Noël... Certaines de ces rencontres ont pu être proposées également sur d'autres secteurs, notamment à Romans-sur-Isère.

Évolution Lire et Faire Lire depuis 2009



- chiffres clés -

50

nouveaux
lecteurs

178

bénévoles

79

structures réparties
sur 34 communes

5 398

séances de lecture
proposées aux enfants

07



Gérer des services
sociaux et médico-sociaux

La Protection Juridique des Majeurs (PJM)

Présentation du service

Le service de la Protection Juridique des Majeurs de l'Udaf exerce les mesures judiciaires de protection des majeurs prévues à l'article 425 du Code civil : « *Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique* ». Sont également bénéficiaires du service de la Protection Juridique de Majeurs les personnes bénéficiaires d'une mesure MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire), définie à l'article 495 du Code civil. Ces mesures s'adressent aux personnes majeures qui n'ont pas une gestion de leurs prestations sociales suffisante et dont la santé ou la sécurité en est compromise.

Toutes ces mesures sont prononcées essentiellement par les Juges des Tutelles de la Drôme selon leurs compétences territoriales.

Le service de la Protection Juridique des Majeurs bénéficie d'une autorisation des pouvoirs publics pour mettre en œuvre 1 900 mesures de protection pour majeurs et 100 mesures d'accompagnement judiciaire.

Quelques chiffres

L'activité connaît une baisse sensible en 2024, avec moins de 1 800 mesures gérées. Cette baisse semble surtout liée au développement de l'habilitation familiale.

Le service de la Protection Juridique des Majeurs se dote de commissions internes : la commission gérance et la commission financière. Ces deux instances visent à valider une décision de service dans l'exercice du mandat – actes de disposition et placements financiers – en tenant compte du souhait du majeur protégé et/ou dans son intérêt. La commission gérance s'est réunie onze fois et a étudié 253 dossiers (une moyenne de 23 dossiers par mois). Quant à la commission financière, elle s'est réunie cinq fois et a traité 118 dossiers.

Faits marquants

- Depuis le mois de décembre 2022, le service s'est doté du logiciel EVOLUTION développé par Synergie, qui est un groupement d'associations exerçant des mesures de protection juridique, qui met à disposition de ses membres des ressources informatiques dans une démarche de fonction support externalisée partagée. Ces outils de traitement des informations concernant les bénéficiaires du service permettent une meilleure traçabilité des missions de chaque membre de l'équipe (délégués mandataires, personnels administratifs, comptables...). Ces modifications de pratiques ont été accompagnées pour qu'elles prennent sens pour chacun et qu'elles soient conformes aux obligations (sécurisation des données), mais également aux obligations légales liées au mandat confié. Un groupe permanent de représentants de chacune des fonctions a été mis en place pour que ce logiciel soit optimisé.
- L'adaptation de l'organisation aux évolutions législatives ou administratives est continue. À titre d'exemple, la circulaire du 24 septembre 2024 qui est venue modifier les modalités de contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés. Le service a également participé aux temps d'informations ou de réflexions proposés par nos partenaires sur le thème de la recherche d'autonomie des majeurs et de la bientraitance des professionnels.
- Les rencontres avec les responsables du service social du département de la Drôme ont permis d'articuler les missions respectives de chaque institution à propos de la loi Bien vieillir.
- L'évaluation du service du 12 au 15 novembre 2024 : les professionnels de l'Udaf ont reçu l'équipe d'évaluateurs du cabinet Socrates pour procéder à l'évaluation du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Cette évaluation a pour objectif de viser une démarche d'amélioration continue. L'évaluation a reposé sur trois méthodes.
 - **Accompagné traceur** : c'est un échange avec les majeurs accompagnés, puis avec les professionnels qui les accompagnent pour recueillir leurs points de vue sur les pratiques mises en œuvre. Ces entretiens visent à appréhender la perception de la bientraitance par la personne accompagnée, le respect de ses droits, son implication dans

la personnalisation de son projet. Il s'agit de recueillir le retour d'expérience de la personne accompagnée et de le croiser avec l'expérience des professionnels.

- **Traceurs ciblés** (les professionnels) : cet échange permet d'évaluer les professionnels pour apprécier leur capacité à développer leur questionnement éthique, de garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées. Il s'agit de voir comment ils favorisent l'expression et construisent avec le majeur son projet d'accompagnement.
- **La gouvernance du service Audit Système** : c'est l'évaluation de l'organisation mise en place pour apprécier la capacité de la gouvernance à impulser la bientraitance et l'éthique au sein du service. Les évaluateurs questionnent comment l'organisation développe une démarche qualité et gestion des risques au bénéfice des accompagnements.

Ces temps forts ont mobilisé l'ensemble des équipes pour que tous soient sensibilisés à l'importance de cette évaluation. Des temps conséquents ont été nécessaires pour préparer la venue des évaluateurs, avec, entre autres, le recensement des documents à leur remettre, mais aussi la mobilisation des majeurs protégés pour qu'ils acceptent d'être des accompagnés traceurs.

L'Udaf a validé 17 critères impératifs sur 18, pour lesquels le service devait obtenir la cotation de 4. Le dernier critère, coté à 3, doit faire l'objet d'un plan d'action dans un délai contraint. Il s'agit de définir un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité avec les professionnels et de le réactualiser régulièrement.

- 843 enquêtes de satisfaction ont été envoyées aux usagers dont le mois de naissance est pair et 317 réponses ont été reçues (37,6 % du nombre de réponses attendues). Du côté des partenaires, 217 enquêtes pour 39 réponses (17,97 % du nombre de réponses attendues).

Partenariats

Nous avons également participé aux temps d'informations ou de réflexions proposés par nos partenaires :

- Rencontre de l'équipe de l'association REMAID, le service Autonomie et le service social du Département sur la complémentarité de leurs missions et celles du délégué mandataire, l'ADAPEI¹, le Centre Hospitalier Drôme Vivarais, le Centre Pénitentiaire de Valence, l'équipe de SOLIHA²... ;
- Participation à la semaine de la santé mentale (tenue d'un stand), à la journée départementale des services départementaux de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) de Drôme Ardèche.

Perspectives 2025

- Une des caractéristiques du service de la Protection Juridique des Majeurs est le volume du travail administratif. Cette part de la mission d'un tuteur ou curateur est importante et indispensable, nous devons continuer à réfléchir sur l'organisation de la répartition du travail entre les personnels administratifs et les délégués mandataires pour qu'ils puissent avoir davantage de temps pour aller à la rencontre des majeurs protégés.
- Maintenir des échanges avec le service social du Département pour harmoniser les dispositions de la loi bien vieillir à propos de la complémentarité des missions d'accompagnement du mandataire et des travailleurs sociaux. Les textes prévoient que *« les missions du mandataire s'exercent sans préjudice de l'accompagnement social auquel la personne protégée peut avoir droit »*.
- Les résultats de l'évaluation du cabinet Socrates, bien que les cotations soient bonnes, laissent des perspectives pour continuer à développer notre approche globale auprès des majeurs protégés en favorisant le respect de leur pouvoir d'agir tout en respectant les limites du mandat confié. La question de la bientraitance du majeur est un axe important qu'il faut veiller à maintenir. Le service s'engage à continuer la démarche d'amélioration continue de la qualité des services proposés pour toujours répondre aux attentes et aux besoins des personnes protégées.

¹ ADAPEI : Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales.

² SOLIHA : Acteur de l'économie sociale et solidaire, le Mouvement SOLIHA, SoLIIdaires pour l'HABitat, est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

- Des axes de progrès :
 - s'assurer de l'existence d'un DIPM³ pour chaque personne protégée ;
 - garantir un nombre suffisant de rencontres avec les personnes protégées par les délégués mandataires ;
 - développer d'autres modes de participation des majeurs à la vie du service ;
 - poursuivre la réflexion éthique des professionnels pour être dans une position de bientraitance.
- maintenir les connaissances et les compétences du personnel en favorisant leur participation à des formations qualifiantes, et/ou de temps d'information proposés par nos partenaires (la Banque de France, la CAF, les Caisses de retraite, SOLIHA).
- une veille est à assurer régulièrement pour se prémunir des cyberattaques sur nos outils informatiques.
- suivre les travaux et réflexions existants sur l'intelligence artificielle, sur la manière dont cela peut impacter le travail des équipes dans les années à venir.

³ DIPM : Document Individuel de Protection des Majeurs. Ce document, établi entre le mandataire et la personne protégée, définit les objectifs et la nature de la mesure de protection, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et, le cas échéant, du projet de service.

Le service de la gestion des Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

Présentation du service

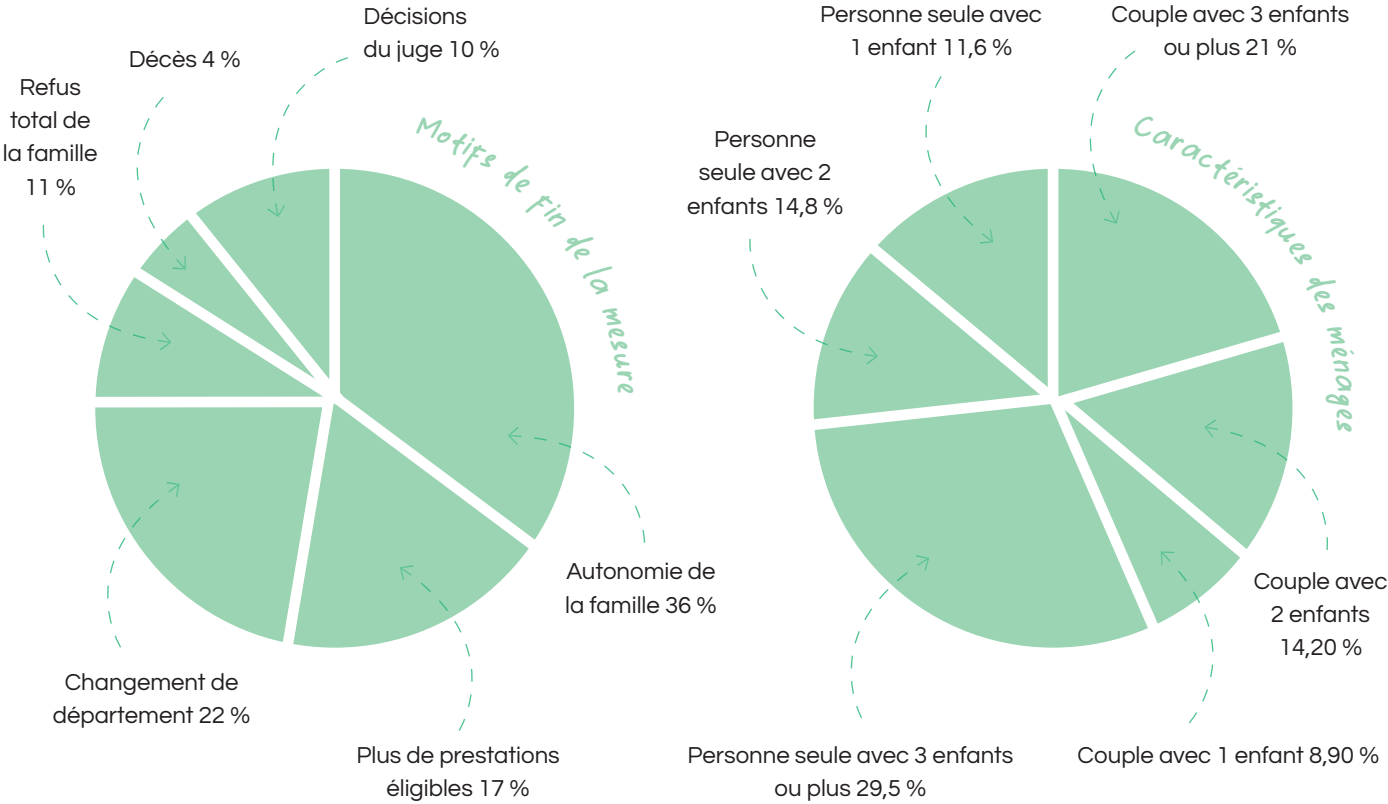
La MJAGBF s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code civil au titre de l'assistance éducative. C'est une mesure contraignante décidée par le juge des enfants lorsque les difficultés de gestion du budget familial viennent compromettre gravement le développement physique, affectif, intellectuel ou social de l'enfant. Le juge des enfants peut ordonner que les prestations

familiales ou le RSA servi aux parents isolés, si elles ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé ou à l'éducation des enfants, soient versées tout ou en partie à une personne physique ou morale dite déléguée aux prestations familiales.

L'Udaf a reçu un agrément des pouvoirs publics pour exercer ces mesures dont les bénéficiaires vivent en Drôme. C'est le seul opérateur du département.



Sur l'année 2024, nous comptabilisons 47 nouvelles mesures et 43 fins de mesures. Nous avons également fait 4 signalements à la CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes).



Ce tableau met en évidence que la majorité des familles accompagnées sont à 55,8 % des parents isolés. Sur les 192 familles accompagnées en 2024, nous pouvons indiquer que 480 enfants mineurs sont directement impactés par la mesure exercée auprès des parents.

Il est à noter que 25 jeunes majeurs entre 18 et 21 ans aussi sont concernés car ils sont encore à la charge de leurs parents.

La majorité des familles accompagnées ont des enfants âgés entre 7 et 11 ans.

Faits marquants

- L'activité a été soutenue ce qui a permis de créer un poste de délégué aux prestations familiales. Cependant, le service a rencontré des difficultés de recrutement pour ce nouveau poste mais également pour pourvoir des postes laissés vacants par des salariées en congé maternité. Le service a accueilli un apprenti pour sa deuxième année de Conseiller en Économie Sociale et Familiale.
- Le service a fait l'objet d'une évaluation qui a pour objectif d'apprécier la qualité des services et des prestations délivrés par le service. Les résultats sont positifs, même si nous devons

mettre en place certaines actions correctives notamment sur la mise en place d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité en cas de besoin. Il est à noter que le référentiel de la Haute Autorité de Santé est commun à tous les Établissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) et certains points d'évaluation ne sont pas adaptés à notre activité.

- 142 enquêtes de satisfaction ont été envoyées aux usagers pour 18 réponses (12,68 % du nombre de réponses attendues). Du côté des partenaires, 43 enquêtes pour 8 réponses (18,6 % du nombre de réponses attendues).

- Le service a participé à l'expérimentation du Comité Départemental de Protection de l'Enfance (CDPE) - mis en place dans 10 départements à l'initiative de l'État. Le comité s'est réuni le 27 novembre 2024, avec une présentation de l'activité en Protection de l'Enfance et un focus sur la question de la prostitution des mineurs, ainsi que le rapport d'activité de l'ODPE. Cette instance a pour objectif :

- assurer la coordination interinstitutionnelle de tous les acteurs de la protection de l'enfance sur le territoire et veiller à la cohérence de leurs interventions ;
- décider des actions communes à mener pour développer la prévention des situations de dangers, adapter des réponses institutionnelles et mieux répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables ;
- permettre le suivi d'expérimentations et de projets innovants visant à l'amélioration de la politique publique de protection de l'enfance.
- Le service participe à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) et a contribué à l'organisation de la conférence annuelle sur le thème « Des regards croisés pour améliorer le parcours des enfants en protection de l'enfance ». Nous avons aussi apporté notre contribution à la recherche-action menée par des enseignants-chercheurs de l'Université Catholique de Lyon (UCLY) sur la question de la complexité des liens en protection de l'enfance.
- Le service a contribué pour l'Unaf à un flyer sur la MJAGBF pour qu'il soit mis à disposition des élus lors du Congrès des maires à l'automne 2024.

Partenariats

Notre service est présent sur l'ensemble des territoires surtout auprès des équipes de la Protection de l'Enfance, le service social du Département, la PMI¹ mais également auprès des services d'AEMO², des MECS³, de familles d'accueil, de l'Éducation Nationale... Ces relations privilégiées permettent une vraie connaissance mutuelle des missions et de la complémentarité de chacun.

Le service participe aux temps d'information proposés par les partenaires comme la Banque de France, les services de la CAF, de l'ADIL, de SOLIHA, d'Action Logement... Cela permet d'avoir une veille administrative sur les dispositifs existants au service des familles.

Perspectives 2025

- Maintenir la qualité d'intervention auprès des familles en permettant aux professionnels de suivre des temps de formation ou d'informations sur des sujets concernant la Protection de l'Enfance mais également sur des sujets plus généraux proposés par nos partenaires (Banque de France, CAF, REAAP...)
- Continuer la promotion de la mesure auprès des partenaires, mais également dans les centres de formation des travailleurs sociaux et l'accueil de stagiaires.
- Reprendre les résultats de l'évaluation externe du cabinet Socrates pour améliorer la qualité de la prise en charge des familles accompagnées notamment sur la traçabilité des conseils apportés dans notre accompagnement.
- Participer aux travaux du cabinet Fors, qui mène avec l'Unaf et le CNDPF⁴ une étude sur l'impact de la mesure MJAGBF auprès des familles, sur comment la rendre lisible auprès des partenaires.
- Une veille est à assurer régulièrement pour se prémunir du risque de cyberattaque.
- Les travaux et réflexions existants sur l'intelligence artificielle, sur la manière dont cela peut impacter le travail des équipes dans les années à venir.

¹ Protection Maternelle Infantile : service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

² Action Éducative en Milieu Ouvert : le service d'AEMO accompagne des jeunes de 0 à 21 ans, en protection de l'enfance, rencontrant des difficultés familiales et sociales.

³ Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux dédiés à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté.

⁴ Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales : le CNDPF fédère et représente au niveau national, les associations et personnes adhérentes, exerçant des mesures judiciaires AGBF et/ou mesures d'AESF.

Mesures Ad'hoc

En 2024, le service a exercé 20 mesures Ad'hoc (dont 13 curatelles Ad'hoc et 7 tutelles Ad'hoc). Elles sont exercées par le juriste sur l'ensemble du département.

Ces mesures sont ordonnées quand il y a un conflit d'intérêts entre un majeur protégé et la personne chargée d'exercer la mesure de protection. Notre désignation intervient lorsqu'il n'a pas eu de désignation de subrogé tuteur ou curateur, dont le rôle premier est de remplacer le protecteur quand un conflit d'intérêts existe entre lui et la personne protégée.

La désignation effectuée par le juge des tutelles indique de manière précise les missions à accomplir dans le cadre du mandat. Une fois les missions effectuées, la mesure prend fin. Voici une liste non exhaustive des missions les plus fréquemment confiées.

- Assister (ou représenter) la personne pour un acte ponctuel comme dans une vente immobilière dans laquelle la personne exerçant la mesure a des parts, ou effectuer une donation au profit des enfants dont l'un d'entre eux exerce la mesure de tutelle.

- Ce peut être également pour une mission plus complexe et plus longue, par exemple assister ou représenter un majeur protégé dans l'ensemble des actes relatifs à une succession dans laquelle il est cohéritier avec son tuteur ou son curateur. Ce type de mission peut nécessiter l'élargissement de notre mandat initial, comme pour assister à la vente d'un bien dépendant de la succession.
- Nous pouvons être désignés à l'occasion d'un changement de la clause bénéficiaire d'une assurance-vie, afin de vérifier que ce changement est bien dans l'intérêt de la personne protégée et que cela est conforme à sa volonté.

Les mesures Ad'hoc ont la particularité d'être à la charge de la personne protégée. Elles font l'objet d'une facturation à part, basée sur le temps passé à la réalisation des missions confiées par le juge des tutelles. Avant envoi, la facture fait l'objet d'une validation du juge des tutelles.

L'EHPAD « Blanchelaine » d'Aouste-sur-Sye

Blanchelaine est un EHPAD de 36 chambres situé dans un parc arboré de 6 000 m² au bord de la rivière La Drôme, au sein de la commune d'Aouste-sur-Sye. Il accueille les personnes âgées dépendantes du bassin de vie local. Son caractère familial se manifeste par la volonté constante du Conseil d'Administration de conserver une structure à taille humaine, notamment avec des repas cuisinés sur place.

Temps forts

- 10 chambres de la résidence ont été équipées d'un système de lève-personne sur rail.
- Le barbecue des familles, a eu lieu cette année le 3 juillet 2024, avec plus de 110 convives (résidents, familles, personnels...), cet événement festif est toujours très attendu des résidents.

- Un projet d'ateliers avec la compagnie Circlips et la MJC Nini Chaize a été réalisé cette année : des enfants de la MJC et des résidents ont participé à des ateliers d'écritures et de marionnettes. Une représentation a eu lieu le 29 mai 2024 avec une restitution des ateliers et le spectacle de la compagnie Circlips.
- Le 3 octobre 2024 avait lieu la Journée multipartenariale dans le cadre de la semaine bleue, les résidents ont participé activement à cette journée : yoga du rire, ateliers, conférence, jeux, stands...

Le service

- 1 équipe de 30 professionnels pour 23,35 ETP.
- 12 327 journées permanentes réalisées.
- 4 nouveaux résidents.
- 21 séjours temporaires (représentants 649 jours d'accueil).



Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP)

Le cadre juridique d'intervention

Cette mesure est inscrite dans le Code civil (articles 495 à 495-9) qui prévoit la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour toute personne qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés rencontrées pour gérer ses ressources.

Cet accompagnement s'organise sous la forme d'un contrat que le bénéficiaire signe avec le Département. Ce dernier en délègue l'exercice à l'Udaf. La contractualisation peut prendre deux formes : la mesure d'accompagnement social personnalisé sans gestion, ou la mesure d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations¹.

La mesure en pratique

Les mesures sont prescrites par les responsables des centres médico-sociaux après une proposition faite par les assistants de service social de ces structures. L'Udaf est saisie d'une demande d'intervention par une lettre de mission. L'Udaf propose une première rencontre avec le bénéficiaire pour préparer avec lui le contenu des objectifs à atteindre. Le travailleur social du Département est présent lors de cette rencontre. C'est lors de cette étape que la signature du contrat entre le bénéficiaire et le Département a lieu. La durée d'une lettre de mission est en moyenne de deux mois.

¹ Si la situation le justifie, le bénéficiaire de la mesure peut autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il perçoit en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives en cours.

Les objectifs d'une mesure MASP

- Une aide à la gestion des prestations sociales en vue de favoriser un retour à l'autonomie budgétaire.
- Favoriser le maintien dans un logement adapté.
- Favoriser l'accès aux soins.
- Accompagnement dans les démarches administratives en vue de soutenir les bénéficiaires dans leur accès aux droits.

En quelques chiffres

Pour l'année 2024, l'Udaf a constaté une augmentation significative des demandes. Au 31 décembre 2024, le service avait en charge 103 mesures contre 85 au 31 décembre 2023.

Ce sont ainsi 125 personnes qui ont bénéficié de cette mesure en 2024.

Les prescriptions selon le territoire se répartissent de la manière suivante.

Territoires	Nombre	Répartition
Grand Valentinois	34	27,2 %
Drôme des Collines	42	33,6 %
Vallée de la Drôme	19	15,2 %
Drôme Provençale	30	24 %

Le service MASP

L'équipe qui exerce des MASP est composée de 3,60 % ETP (intervenants, encadrement, personnel administratif). Les travailleurs sociaux (conseillère en économie sociale et familiale, assistant de service social, éducateur) interviennent sur l'ensemble du territoire. Ils rencontrent les bénéficiaires une fois par mois. Ces professionnels exercent également d'autres mesures confiées par les juges des tutelles ou juge des enfants.

Les intervenants du service MASP sont en lien avec les travailleurs sociaux du Département au démarrage de la mesure, au moment des bilans sur les suites à donner à la fin de l'échéance. Une rencontre peut également avoir lieu pour harmoniser l'intervention en cas de nécessité.

L'équipe d'encadrement rencontre régulièrement les responsables des CMS pour s'assurer que les attentes correspondent à l'accompagnement effectué. C'est aussi l'occasion pour les cadres d'échanger sur l'évolution législative et sociale des dispositifs. Au-delà de ces échanges organisés, les équipes ont pu régulièrement communiquer notamment lorsque des intervenants ont été absents et que nous avions du mal à les remplacer.

Les intervenants bénéficient de temps d'informations et de formations proposées régulièrement en interne, mais aussi en externe : participation aux séminaires proposés par la Banque de France, interventions de la CAF, des caisses de retraite sur les services d'aide sociale qu'ils peuvent proposer, mais également de l'ADIL qui propose des modules autour de la question du logement.

En 2024, l'Udaf a ouvert 62 nouvelles mesures MASP avec ou sans gestion des prestations.

L'an dernier l'Udaf a participé à des groupes de travail avec le département de la Drôme qui souhaitait que puisse être mise en œuvre la mesure MASP de niveau 3 (article L. 271-5 du Code de l'action sociale et des familles). Pour préciser, le texte indique que si la personne refuse ou ne respecte pas le contrat, avec un impayé de plus deux mois, le président du Conseil Départemental peut demander au juge du tribunal de proximité que les prestations sociales soient directement versées au bailleur à hauteur du loyer et des charges dues. Ce prélèvement ne peut excéder 2 ans renouvelables, sans que sa durée totale excède 4 ans. Il ne peut pas avoir pour effet de le priver des ressources nécessaires à sa subsistance et à celle des personnes qu'il a à sa charge.

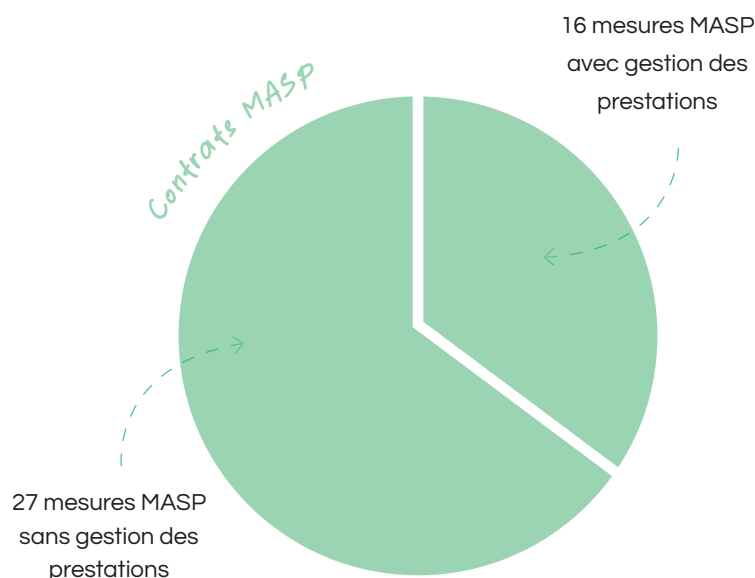
Cependant cette mesure reste complexe à mettre en place et n'a donc pas fait l'objet d'une application en Drôme.

Les personnes accompagnées sont à 84 % des personnes seules, contre 16 % en couple.

Le type de prestations qui permettent d'être éligible à la mesure MASP est de plusieurs types :

- 18 % des bénéficiaires sont allocataires de prestations familiales ;
- 27 % bénéficient de l'allocation adulte handicapé ;
- 12 % du RSA.

L'Udaf a constaté que près de la moitié des bénéficiaires (46 %) d'une mesure MASP sont parents d'un ou plusieurs enfants. La mesure impacte environ 60 enfants.



Au cours de l'année, 43 mesures MASP ont pris fin.

Les raisons de fin de mesure s'expliquent pour :

- 45 % de bénéficiaires ont retrouvé leur autonomie ;
- 16,30 % de bénéficiaires ne souhaitent plus bénéficier d'un accompagnement budgétaire ;
- 14 % des bénéficiaires ont eu une orientation vers une Mesure de Protection Juridique des Majeurs (Mesure Judiciaire d'Accompagnement) ou curatelle est programmée ;
- 9,3 % de bénéficiaire ne percevait plus de prestations éligibles à la MASP ;
- 7 % des bénéficiaires ont déménagé dans un autre département ou sont décédés ;
- 4,65 % des bénéficiaires ont été orientés vers une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial ;
- 4,6 % de bénéficiaires sont arrivés à la fin des 4 ans de la mesure (délai maximal prévu par les textes).

Faits marquants

Le marché initial qui se terminait en juin 2024 a été prorogé de 6 mois, le Département souhaitant se laisser du temps pour mettre en place une nouvelle consultation au 1^{er} janvier 2025. C'est donc à partir de septembre 2024 que nous avons préparé notre réponse.

En novembre, l'Udaf a reçu un avis favorable. Cette information a permis de stabiliser les postes et de rassurer les professionnels.

Perspectives 2025

- Exercer les mesures MASP en tenant compte du cahier des charges du marché 2025-2028. Si l'activité s'accroît, le service devra mettre en place une liste d'attente pour ouvrir les mesures afin de tenir compte du budget alloué par le prescripteur.
- Maintenir les rencontres avec les responsables de centres médico-sociaux pour coordonner les interventions en tenant compte des attendus des travailleurs sociaux.
- Maintenir les connaissances des personnels en favorisant leur participation à des formations qualifiantes, et/ou de temps d'information proposés par nos partenaires (la Banque de France, la CAF, les Caisses de retraite, SOLIHA).
- Rester vigilant face aux risques de cyberattaques.
- Suivre les travaux et réflexions existants sur l'intelligence artificielle, sur la manière dont cela peut impacter le travail des équipes dans les années à venir.

Service d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (AESF) et des Mesures d'Action Éducative et Budgétaire du Jeune Majeur (MAEBJM)

Présentation du service

Dans ce service, l'Udaf exerce des mesures confiées par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Drôme :

- **AESF : une mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale**

Cette mesure s'adresse aux parents d'enfants – nés ou à naître – qui rencontrent des difficultés sociales et/ou budgétaires ayant un impact sur la prise en charge des besoins des enfants (logement, entretien, santé, éducation, hygiène, scolarité...). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi de la protection de l'enfance (Code de l'action sociale et des familles : articles L222-1 à L222-7).

- **AEBJM : une mesure d'Action Éducative Budgétaire Jeune Majeur**

Cette mesure s'adresse à des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance et ayant besoin d'un accompagnement adapté sur le plan de l'organisation et de la gestion des démarches administratives et financières.

Ce positionnement sur ce nouveau marché public a nécessité en amont des temps de réflexion, d'échanges au sein du service pour répondre au cahier des charges. Le Conseil d'administration de l'Udaf a été associé à ce projet.

Ce nouveau marché estimé à 40 mesures a démarré en juillet 2024. Sur ces six mois d'exercice, nous avons reçu 4 demandes pour exercer une MAESF et une demande de MAEBJM. Les lieux de vie des bénéficiaires sont essentiellement sur le bassin Valentinois.

En collaboration avec les services de la direction enfance-famille du Département, l'Udaf a présenté ce dispositif auprès des cadres de la Protection de l'Enfance, de la CRIP¹ et des responsables des Centres Médicaux Sociaux.

L'accompagnement des bénéficiaires s'organise avec des visites sur leur lieu de vie à raison de deux par mois.

Faits marquants

- Promotion de ces mesures auprès des partenaires de l'aide sociale à l'enfance, des services sociaux et médicaux du Département.
- Rencontres avec les prescripteurs pour s'ajuster entre les attendus de la mesure et la mise en œuvre.
- Création d'un flyer de présentation des mesures mis à disposition des services et des familles.

Perspectives 2025

- Cette mesure peine à être mobilisée par les travailleurs sociaux qui pourraient la prescrire. L'objectif principal en 2025 sera de faire connaître l'existence de ces mesures auprès des partenaires afin de déployer ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la Drôme.
- Entamer une réflexion autour des modalités d'élaboration du Projet Pour l'Enfant menée avec les services de l'ASE.
- Participer aux travaux avec les partenaires sur les critères spécifiques pour solliciter cette mesure plutôt qu'une autre mesure administrative.
- Clarifier les limites de l'intervention entre l'AEBJM et le Contrat Jeune Majeur.
- Développer à terme un outil pour mesurer l'impact des interventions.
- Une veille est à assurer régulièrement pour se prémunir du risque de cyberattaque.
- Suivre les travaux et réflexions sur l'intelligence artificielle, sur la manière dont cela peut impacter le travail des équipes dans les années à venir.

¹ CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes. Issue de la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, la CRIP a pour objectif de recueillir et d'évaluer toutes les informations préoccupantes relatives à un mineur en danger ou en risque de l'être.

 **Udaf**
Drôme
UNIS POUR LES FAMILLES

MAEBJM
Mesure d'Aide
Educative Budgétaire
Jeune Majeur

Accompagner les jeunes dans la vie d'adulte

La Mesure d'Aide Educative Budgétaire Jeunes Majeurs MAEBJM est une mesure d'aide à domicile dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'aider et d'accompagner le jeune majeur pour améliorer ses conditions de vie. La mesure permet de :

- Repérer la nature des difficultés sociales et/ou budgétaires
- D'évaluer les besoins selon la situation
- D'être informé et accompagné avec des conseils pratiques et personnalisés dans l'organisation de la vie administrative et quotidienne.

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes majeurs entre 18 et 21 ans qui ont besoin d'un accompagnement adapté. Cette mesure permet d'acquérir de l'autonomie dans l'organisation de la vie quotidienne (savoir gérer un budget, se repérer dans les démarches administratives, prendre soin de sa santé, se loger ...)

" Je sais désormais gérer mon budget sans déraiper ! "

" J'apprends à être autonome et prendre soin de ma santé. "

 **Udaf**
Drôme
UNIS POUR LES FAMILLES

MAESF - Mesure
d'Accompagnement
en Economie Sociale
et Familiale

Protéger les enfants en accompagnant les parents

C'est une mesure d'aide à domicile dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance qui permet d'aider et d'accompagner des parents pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des membres de la famille¹.

La mesure est une :

- Aide concrète exercée auprès des parents dans l'intérêt de(s) l'enfant(s) avec des conseils pratiques sur les conditions de vie quotidienne des enfants.
- Donner des outils aux parents pour répondre et sécuriser la réponse aux besoins fondamentaux des enfants – identification des besoins, priorisation des dépenses, organisations du budget familial...

Qui peut en bénéficier ?

Les parents d'au moins un enfant mineur qui rencontrent des difficultés sociales et/ ou budgétaires qui ont un impact sur les conditions de vie du ou des enfants : alimentation, logement, santé, activités des enfants... Nécessaire à leur épanouissement.

" L'accompagnement propose d'apporter de la sécurité matérielle pour les familles, de la sérénité pour les parents, pour leur permettre de réduire leur charge mentale et être disponibles pour exercer la fonction de parent. "

¹ Article L-222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familiales

Service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Les mesures confiées par Action Logement s'adressent à des ménages salariés qui rencontrent des difficultés personnelles ou professionnelles ayant un impact sur le logement ou sur le budget de la famille. L'intervention vise à mettre en place un accompagnement pour mobiliser le bénéficiaire sur ces questions, avec des conseils adaptés à chaque situation en mettant l'accent sur le maintien du logement ou la recherche d'un lieu de vie adapté aux besoins et aux capacités financières.

Le diagnostic social et budgétaire permet de comprendre les points de fragilités du bénéficiaire et d'identifier les actions et solutions à mettre en œuvre pour prévenir un risque d'expulsion et mesurer les conséquences d'une situation de surendettement.

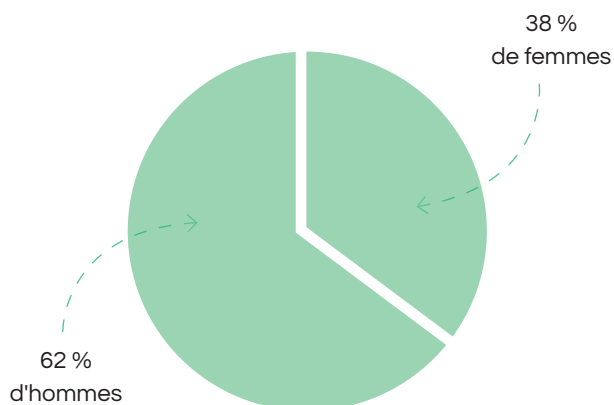
Nos deux intervenantes ont accompagné 31 ménages au cours de l'année 2024.

Le public concerné par la mesure ASLL

En ce qui concerne les accompagnements exercés par le service ASLL :

- 37 % des bénéficiaires ont un contrat en CDD ;
- 63 % des bénéficiaires ont un CDI mais 6 d'entre eux sont en arrêt de travail longue durée.

C'est une majorité d'hommes qui est concernée par la mesure.



Âge moyen des bénéficiaires

L'âge moyen des bénéficiaires de la mesure (pour les couples, nous avons pris en compte l'âge du bénéficiaire éligible à la mesure) :

- moins de 30 ans : 17,3 % ;
- entre 30 et 40 ans : 43,4 % ;
- entre 40 et 50 ans : 34,7 % ;
- plus de 50 ans : 4,3 %.

Situation familiale

- Personne seule : 3
- Personne seule avec enfant(s) : 9
- Couple sans enfant : 0
- Couple avec enfant(s) : 9

Une vingtaine d'enfants est impactée par la mesure.

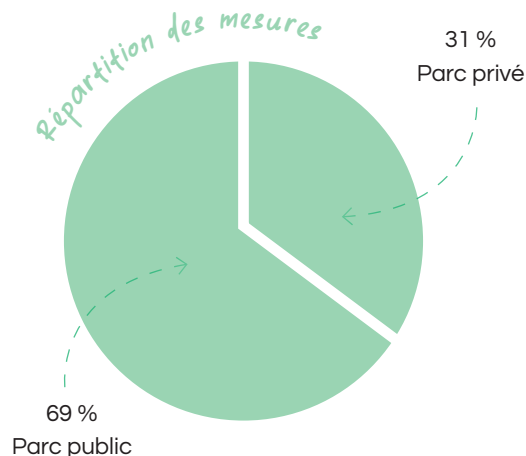
Situation vis-à-vis du logement

- Locataire : 17 personnes
- Propriétaire : 0
- Accédant à la propriété : 8 personnes
- Sans domicile fixe : 1 personne
- Procédure d'expulsion engagée ou effective : 5 personnes

La répartition entre parc privé et public pour les locataires

Le service constate que 12,9 % des mandats proposés par Action Logement n'ont pas été suivis de rencontres avec le bénéficiaire. Certains n'ont pas répondu aux propositions répétées de rencontres ou d'autres expliquent avoir changé d'avis car leur situation a changé (séparation du couple ou déménagement). Certaines personnes évoquent également des difficultés à prendre du temps pour faire coïncider les heures de rendez-vous avec l'intervenante. Dans ces situations, l'intervenante se met très rapidement en relation avec la conseillère qui a orienté l'ordre de mandatement pour informer de ses difficultés. Cette question a été abordée avec l'équipe des conseillères d'Action Logement et l'Udaf a fait une proposition de rencontre tripartite pour permettre une clarification sur le contenu de la mission. En effet, certains bénéficiaires n'ont pas donné suite à la proposition, soit parce qu'ils n'en avaient pas compris le sens ou bien pensaient à tort que c'était un levier pour obtenir une aide financière. Cette rencontre avec le bénéficiaire, la conseillère d'Action Logement et l'intervenante de l'Udaf n'est pas la règle mais plutôt l'exception quand la situation le nécessite.

Un point est systématiquement proposé à l'ouverture de la mesure avec la conseillère Action Logement, ainsi qu'un bilan intermédiaire et à l'échéance de la mesure. Ces rencontres en fonction du ménage se font téléphoniquement et parfois dans les locaux d'Action Logement.



Partenariats

Les intervenantes bénéficient des temps d'informations proposés à l'ensemble des professionnels des services de l'Udaf sur de nombreux sujets. Cette année, elles étaient présentes lors de l'intervention :

- de la Banque de France « trucs et astuces pour réduire ses dépenses dans la vie quotidienne » ;
- de SOLIHA sur les dispositifs existants en termes de rénovation des logements ;
- de l'Unaf autour de la consommation d'eau, les dépenses alimentaires... ;
- des caisses de retraite qui ont présenté le volet de leur action sociale qui s'adresse à l'ensemble des salariés.

Les intervenantes ont accès à la veille juridique mise en place dans les services de l'Udaf, leur permettant ainsi une actualisation de leurs connaissances sur toutes les questions budgétaires, et celles liées au logement.

Perspectives 2025

- Maintenir les échanges avec l'équipe d'Action Logement pour s'assurer de la bonne articulation entre les attendus et les interventions auprès des bénéficiaires.
- Mutualiser l'accompagnement proposé avec le label PCB de l'Udaf.
- Une veille est à assurer régulièrement pour se prémunir du risque de cyberattaque.
- Suivre les travaux et réflexions sur l'intelligence artificielle, sur la manière dont cela peut impacter le travail des équipes dans les années à venir.



Les fonds sociaux

Qu'est-ce que les fonds sociaux ?

Le service des fonds sociaux regroupe la gestion du Fonds Unique Logement Habitat (FULH) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). En tant que service, L'Udaf n'intervient pas dans la décision d'attribution des aides mais assure le secrétariat, la comptabilité et le suivi statistique des fonds.

Le Fonds Unique Logement Habitat

FULH est le nom drômois du Fonds Solidarité Logement. Le Fonds Solidarité Logement (FSL), créé en 1990, est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Il est placé sous la responsabilité du Conseil Départemental. La gestion en est confiée à l'Udaf depuis 1994.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le FAJ est une aide de dernier recours octroyée par les conseils départementaux aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois.

Faits marquants

- Négociation avec le Conseil Départemental dans le cadre d'un mémoire en réclamation au titre des minimums garantis non atteints.
- Participation à l'audit réalisé par le cabinet BE FORS sur la délégation du FULH en Drôme, étude lancée par le Conseil Départemental.
- Une hausse générale de l'activité de l'ordre de 9,2 %, essentiellement sur les aides énergie et les secours pour l'eau.

Le service

- Une équipe de 3 professionnels pour 2.2 ETP.
- Plus de 5 000 aides attribuées.

	Familles aidées	Montant aide moyenne
Accès	519 (- 67)	348 €
Maintien	700 (+ 18)	320 €
Énergie	2 819 (+ 406)	309 €
Eau	1 036 (+ 72)	115 €
FAJ	123 (- 4)	205 €

Perspectives 2025

- Des interrogations quant à la pérennité financière du FULH pour l'Udaf.
- Des interrogations quant à l'évolution de l'activité FULH.
- Le FAJ, dont la fin était annoncée est finalement maintenu avec un volume plus réduit.

Le Point Conseil Budget (PCB)



Qu'est-ce qu'un Point Conseil Budget ?

Les Points Conseil Budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les PCB sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils gratuits, confidentiels et personnalisés.

Faits marquants

Des demandes en forte hausse

Le service constate une hausse significative du dépôt des dossiers de surendettement au niveau départemental (+ 14 %).

La hausse de l'inflation s'est fait ressentir sur l'équilibre du budget des ménages avec une hausse importante des dépenses d'énergie mais aussi concernant le loyer et l'alimentation.

Ainsi, l'Udaf a pu constater un accroissement de la demande d'accompagnement budgétaire concernant des personnes en situation d'expulsion de leur logement.

Sur les 36 ménages suivis par le PCB en 2024, 16 % étaient menacés d'expulsion.

Accompagnement budgétaire : un enjeu croissant pour tous les âges

L'accompagnement budgétaire réalisé par le Pont Conseil Budget a abouti dans nombre de cas au dépôt d'un dossier de surendettement (13 dossiers déposés) après avoir réalisé un diagnostic budgétaire.

Les personnes accompagnées ont en majorité entre 25 ans et 60 ans. Mais, le service constate une demande toujours importante des personnes de plus de 60 ans qui ont de plus en plus de mal à tenir leur budget à l'équilibre.

La file active pour l'année est de 51 personnes.

Des interventions auprès des jeunes

Le service a renouvelé, en lien avec la Banque de France, une intervention sur le budget et l'inclusion bancaire, à l'école Ocellia de Valence auprès des étudiants TISF (Technicien en intervention sociale et familiale) et AES (Accompagnement éducatif et social). Cette action a pu réunir 18 participants.

Une coordination des actions au niveau départemental

Au niveau du partenariat, le service continue la collaboration entre les quatre Points Conseils Budget du Département qui se traduit par des rencontres semestrielles en alternance dans chaque structure portant un PCB. L'objectif est de pouvoir coordonner nos actions et répondre aux besoins du public en couvrant chacun un secteur précis. Une représentante de la Banque de France est désormais présente à ces rencontres.

Participation au Comité Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF 26)

Enfin, le coordinateur du Point Conseil Budget siège, depuis sa création en mai 2022, au Comité Départemental d'Inclusion Financière de la Drôme (CDIF26), organisé par la Banque de France, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'inclusion financière de notre territoire et qui se réunit quatre fois par an.



Le service de l'Action Familiale

Qu'est-ce que le service de l'Action Familiale ?

Le service de l'Action Familiale participe à la mise en œuvre des missions de l'Udaf définies par le législateur. Il assure en particulier l'animation de la vie institutionnelle (préparation de l'Assemblée Générale, l'organisation des réunions du Conseil d'Administration et des Bureaux, la gestion des listes d'adhérents, le suivi des cotisations des associations adhérentes, de la répartition du fonds spécial) et des réseaux de représentants familiaux. Il participe aux actions en partenariat avec d'autres structures (Lire et Faire-Lire, REAAP...), au développement de la vie associative et à l'action en faveur des familles, en cohérence avec le projet associatif et les conventions d'objectifs dont les orientations sont définies par le Conseil d'Administration. Le service pilote aussi la communication de l'association.

Faits marquants

- Audit d'accessibilité sur le site internet de l'Udaf.
- Développement des outils de communication.
- Organisation de l'Assemblée générale électorale de l'Udaf.
- Organisation de la Conférence des mouvements et des rencontres protocolaires de mars.
- Organisation avec l'Unaf de la Rencontre nationale des Présidents-Directeurs Udaf-Uraf à Valence en mars.
- Développement de l'action Lire Ensemble.
- Déploiement d'un plan de prospection de nouvelles associations.
- Appui à la réécriture du projet Institutionnel 2025-2030.

Le service

Une équipe de trois salariées exclusivement dédiées pour un total de 3,10 ETP intervenant sur le service.

- 5 commissions communication.
- 1 commission parentalité-éducation.
- 1 commission médaille de l'enfance et des familles.

Perspectives 2025

- Développement de l'action Lire Ensemble.
- Mise en place de « Questions de Parents ».
- Organisations des 80 ans du réseau Unaf-Udaf-Uraf.
- Organisation d'une rencontre régionale pour les 25 ans de Lire et Faire Lire avec la FOL26.
- Organisation avec les administrateurs d'une conférence sur la parentalité (80 ans).



08



Évaluation, *annexes et glossaire*

Évaluation et qualité

1/ Fin du déploiement de l'outil AGEVAL

L'Udaf a fait le choix d'adhérer à la plateforme en ligne AGEVAL.

Les premières fonctionnalités utilisées ont été la dématérialisation de la gestion des plaintes et des événements indésirables ainsi qu'une bibliothèque partagée et les cahiers de procédures en ligne.

Consécutivement aux rapports finaux des évaluations présentées ci-après, les premiers plans d'actions ont pu être formalisés et commencent à être suivis directement depuis l'applicatif.

2/ Évaluation des services de Protection Juridique des Majeurs, des Délégués aux Prestations Familiales et de l'EHPAD Blanchelaine

Une obligation pour tous les services et Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale rend obligatoire une évaluation quinquennale des activités et de la qualité des prestations des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Depuis la loi du 24 juillet 2019, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une procédure nationale commune à tous les ESSMS, basée sur un référentiel unique établi par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ce référentiel compte 157 critères répartis en trois chapitres : la personne accompagnée, les professionnels et l'ESSMS.

Une forte implication des équipes salariées

Trois services de l'Udaf sont concernés : la Protection Juridique des Majeurs (PJM), les Délégués aux Prestations Familiales (DPF) et l'EHPAD Blanchelaine. L'évaluation a été menée par le cabinet Socrates, du 11 au 15 novembre 2024. Les rapports complets sont consultables sur le site de l'Udaf www.udaf26.fr et sur le site de la HAS.

Il est important de souligner la forte implication des équipes salariées, que ce soit au niveau de la préparation de ces évaluations que dans son déroulement. Il était en effet primordial de s'assurer de l'existence d'éléments de

preuves suffisants pour étayer les réponses aux différentes questions et de la capacité des uns et des autres à les retrouver et à les transmettre au cabinet. De même il a fallu mobiliser des personnes sous protection, des familles et des résidents de l'EHPAD et les préparer à être audités.

La mobilisation des équipes a constitué un point clé des différentes évaluations et sans aucun doute un des points forts à souligner.

PJM et DPF : un référentiel pas totalement adapté

Le référentiel HAS repose en grande partie sur des principes adaptés aux établissements d'hébergement (EHPAD, foyers de vie, IME, etc.) et aux services proposant un accompagnement collectif. Or, les services MJPM et MJAGBF reposent sur des accompagnements strictement individualisés cadrés par des décisions de justice.

Ces caractéristiques rendent certains critères inadaptés et difficiles à coter. On peut citer par exemple la participation à des instances collectives ou encore le recours à la pair-aidance pas forcément adaptés à la confidentialité de la mesure.

De la même manière, d'autres critères vont très au-delà de la limite des missions confiées à nos équipes comme les questions de prévention santé (l'accompagnement aux risques liés à la sexualité par exemple) ou d'accompagnement

à la vie sociale et culturelle qui ne peuvent dépasser le niveau de l'information et de l'orientation vers les professionnels ou les lieux adaptés.

À l'inverse, d'autres critères très spécifiques aux missions de ces deux services ne sont absolument pas évalués, à commencer par les dispositions propres à la sécurisation des avoirs des personnes placées sous mesure de protection.

Ces constats interrogent sur la pertinence de l'inscription des services de PJM et DPF dans le champ strict des ESSMS, leur réalité se situant à mi-chemin entre accompagnement social et le juridique.

Mais des résultats positifs

Le cabinet Socrates a fait le choix de ne pas utiliser sa possibilité de neutraliser certains de ces critères ce qui vient grever la cotation d'un certain nombre de chapitres.

Nonobstant ces remarques, les évaluations des deux services PJM et DPF de l'Udaf s'avèrent tout à fait positives, que ce soit au niveau de l'engagement des professionnels qu'au niveau de la bientraitance et du respect des droits des personnes accompagnées.

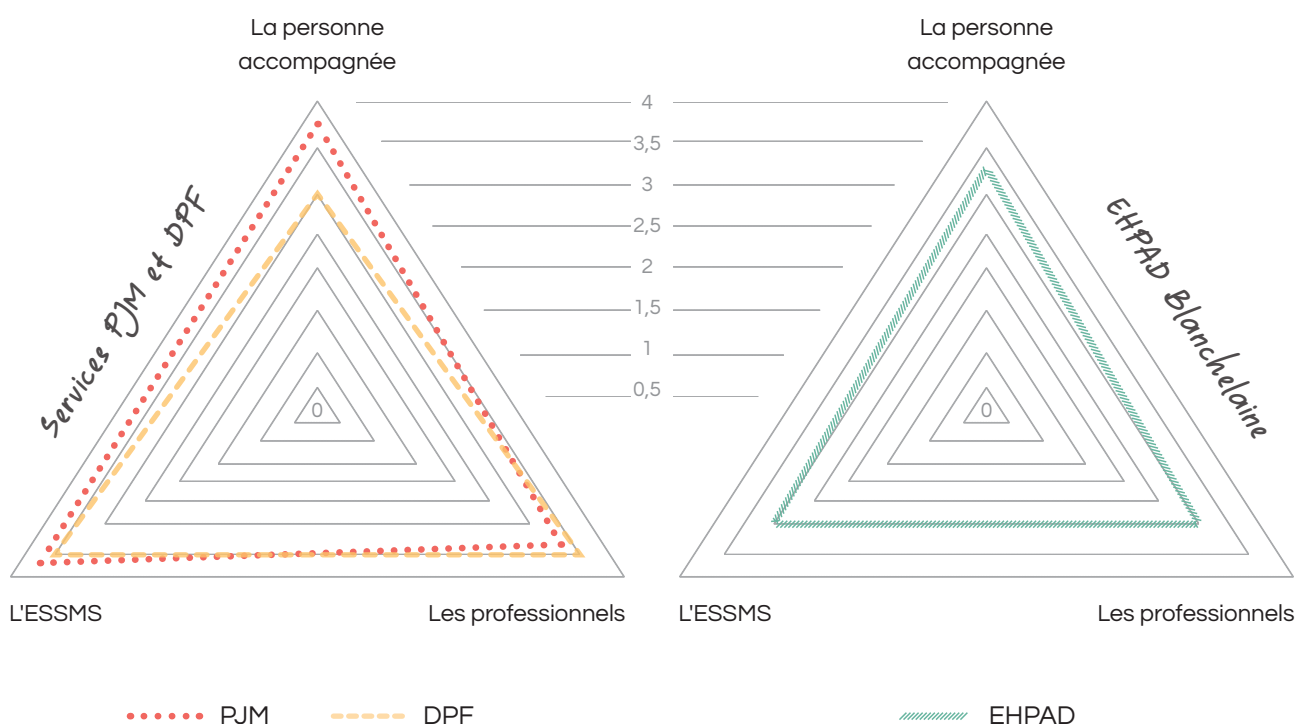
EHPAD de Blanchelaine

L'évaluation de l'EHPAD Blanchelaine met en lumière plusieurs aspects essentiels de son organisation et de son fonctionnement. En matière de coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement, l'établissement recueille les besoins et attentes des résidents dès leur admission et s'appuie sur des partenariats et sur les proches pour enrichir leur prise en charge. Toutefois, une faible traçabilité des projets d'accompagnement limite la démonstration de leur mise en œuvre effective.

Concernant l'accompagnement à l'autonomie, si l'évaluation du degré d'autonomie des résidents est réalisée à l'aide de la grille AGGIR, l'organisation de cet accompagnement reste partielle et certains risques présents par exemple dans les recueils de bonnes pratiques ne sont pas systématiquement identifiés.

Sur le volet accompagnement à la santé, l'établissement garantit la sécurisation du circuit du médicament, mais des axes de progrès sont relevés, notamment en matière d'élaboration de projets de soins et de traçabilité des consentements et refus de soins. Par ailleurs, la fluidité des parcours est renforcée par des partenariats, notamment pour la gestion des risques infectieux, et chaque résident dispose d'un dossier de liaison d'urgence.

La dimension familiale de l'établissement ainsi que son emplacement privilégié et son ouverture sur le village sont mis en exergue.



3/ Plan d'actions

Établissements	Objetif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
UDAF 26	Événements indésirables RJM/DPF : recueil et traitement.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M02.3 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Gestion des événements indésirables.	Service RJM / Évaluation 2024 / Rapport Socrates. Service DPF / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.	Le traitement des événements indésirables correspond à la question 3.13. du référentiel d'évaluation, côté à 4 en RJM et à 3.5 en DPF malgré des procédures identiques. L'objet de ce plan d'action est de reprendre le point 3.13.3 coté à 3 en DPF pour s'assurer d'une cotation future à 4 et plus globalement d'améliorer pour les deux services le traitement des événements indésirables et des indésirables graves.	Reprendre les notes sur le traitement des EI et des EIG impliquant des usagers des services.	Reprendre les notes relatives aux événements indésirables graves ou non pour préciser le double usage AGEVAL / EVOLUTION : - déclaration dans AGEVAL ; - pour les événements impliquant des usagers des services : (courriers, mails...) tracer dans EVOLUTION, directement dans le dossier de la personne ; - suivi des actions mises en place et du traitement de l'événement : AGEVAL, en faisant référence aux courriers tracés. Préciser dans la note la notion d'équipe à chaque étape du traitement. Acter le principe d'un relevé de décision de la commission éthique. Traitement des événements indésirables relevant du SSCT en CSE/SSCT.
					Préparer une note sur le traitement des EI et EIG hors événements impliquant des personnes suivies par les services.	- déclaration dans AGEVAL ; - pour les événements n'impliquant pas des usagers des services (bâtiments, informatique, AT...) : tracé par le secrétariat de direction.



Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
UDAF 26	Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité - PGCCA.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques.	Service PJM Évaluation 2024 / Rapport Socrates. Service DPF / Évaluation 4 / Rapport Socrates. Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.	Critère impératif du référentiel, question 3.14. Cotation inférieure à 4 sur les 3 évaluations Socrates de 2024.	Revoir la note sur le contenu de la réunion de cadre pour acter une réunion annuelle élargie portant sur l'examen et la mise à jour du PGCCA.	
					Révision annuelle du PGCCA en réunion de cadres élargie.	Utiliser le créneau de la réunion des cadres en lien avec la PJM et l'AGBF du lundi matin. Y inviter la responsable de Blanchelaine, le référent informatique, la responsable RH, la secrétaire de direction pour faire le point sur le plan en cours et procéder à sa mise à jour.
					Communication interne du PGCCA - PJM / DPF.	Communication en réunion de cadres élargie. Communication à la gouvernance : bureau.
					Communication externe du PGCCA.	Communication externe aux ATC et aux partenaires intéressés par le biais du site internet de l'Udaf, via un QR code et un accès sécurisé.
					Création d'un espace sécurisé sur le site internet de l'Udaf pour communication du PGCCA.	Création sur le site d'un espace sécurisé, accessible via un QR code et un mode de passe permettant de stocker le PGCCA, ses mises à jour, et d'en donner accès.
					Communication interne du PGCCA - Blanchelaine.	Communication au personnel par affichage. Communication au CVS.

Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
UDAF 26	Traitement des plaintes et des réclamations.	M02.5 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Satisfaction, plaintes et réclamations.	Service PJM / Évaluation 2024 / Rapport Socrates. Service DPF / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.	Le traitement des plaintes et des réclamations correspond à la question 3.12 du référentiel d'évaluation, côté à 4 en PJM et à 3.67 en DPF malgré des procédures identiques. L'objet de ce plan d'action est de reprendre le point 3.12.3 coté à 3 en DPF pour s'assurer d'une cotation future à 4 et plus globalement d'améliorer pour les deux services le traitement des plaintes et des réclamations.	Reprise des notes sur le traitement des plaintes et des réclamations. Commission éthique / principes et fonctionnement.	Représenter dans l'ensemble des notes en cours concernant le traitement des plaintes et des réclamations la notion d'équipe. - Qui sont les équipes qui traitent en première intention : chef des services + chef de secteur concerné + professionnel concerné + juriste le cas échéant ? - Quel retour / traitement à faire en équipe élargie (commission éthique, pas en app). Écrire une note portant sur la commission éthique précisant : - son objet ; - sa composition ; - la fréquence de ses réunions.

EHPAD Blanchelaine	Droit à l'image des résidents.	R05.1 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Bienveillance et éthique. R05.2 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Droits de la personne accompagnée.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.		Contrôle de la présence des formulaires « droit à l'image » dans les dossiers des résidents.	Mise en conformité des dossiers des résidents. Prise en compte du critère impératif 2.2.5 côté à 3. Initialisation de l'indicateur « droit image ».
					Rédaction d'une note de procédure relative au « droit à l'image ».	Note devant préciser l'obligation de la présence du formulaire de recueil du droit à l'image dans tous les dossiers et le contrôle annuel au cours de la première semaine de mars. La note précisera également l'utilisation de l'indicateur Ad'hoc dans AGEVAL. Afin de créer un rappel de ce contrôle, un objectif et un plan d'action rappelant cette échéance devront être relancés tous les ans une fois le contrôle de l'année en cours effectué.



Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
EHPAD Blanchelaine	Transmission des bonnes pratiques professionnelles.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M03.1 POLITIQUE RH - Recrutement et intégration des nouveaux salariés. M03.3 POLITIQUE RH - Formations R05.1 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Bientraitance et éthique. R05.2 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Droits de la personne accompagnée. R05.3 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Expression et partici- pation de la personne accompagnée. R05.4 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Projet d'accompagnement DIPM, DIPEC, PAP. R05.5 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Accompagnement à l'autonomie.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835485/fr/programme-qualite-de-vie-en-ehpad	Développement de la diffusion et de l'application des RBPP. Prise en compte des points 3.8.6 et 3.8.10 de l'évaluation 2024.	RBPP - Livret d'accueil du salarié.	Revoir le livret d'accueil du salarié pour y intégrer les RBPP sous forme d'un document annexe dont le salarié accusera réception et lecture.
					RBPP - Diffusion annuelle.	Édition annuelle du document RBPP dispo- nible dans le livret d'accueil des salariés. Transmission annuelle à l'ensemble des salariés. Récupération après lecture et signature à la date, réintégration dans le dossier.
					RBPP - Organiser une première réu- nion portant sur une bonne pratique en particulier, à déter- miner en équipe.	Cette réunion sera reconduite annuellement, avec un nouveau thème à chaque fois.

Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
EHPAD Blanchelaine	Événements indésirables Blanchelaine : recueil et traitement.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M02.3 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Gestion des événements indésirables.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.	Le traitement des événements indésirables correspond à la question 3.13 du référentiel 2024.	Écrire une procédure sur le traitement des EI et EIG.	Insister sur la nécessité de tracer les EI et le EIG en le saisissant sur AGEVAL. Prévoir une réunion de présentation.
					Étudier la faisabilité matérielle d'un accès à AGEVAL pour l'ensemble du personnel de l'EHPAD.	Revoir les comptes AGEVAL du personnel de l'établissement.
EHPAD Blanchelaine	Éthique des pratiques professionnelles.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M03.3 POLITIQUE RH - Formations. R05.1 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Bienveillance et éthique. R05.2 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Droits de la personne accompagnée.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835485/fr/programme-qualite-de-vie-en-ehpad	Acculturer le personnel de l'établissement à la bienveillance, l'éthique, aux bonnes pratiques professionnelles.	Sensibiliser le personnel au questionnement l'éthique dans le secteur des personnes âgées.	Organiser un temps d'information annuel. Action à relancer annuellement, dès l'échéance de la précédente.

Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
EHPAD Blanchelaine	Appropriation des outils de la loi 2002-2.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M03.1 POLITIQUE RH - Recrutement et intégration des nouveaux salariés. M03.3 POLITIQUE RH - Formations. R05.1 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Bienveillance et éthique. R05.2 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Droits de la personne accompagnée.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835485/fr/programme-qualite-de-vie-en-ehpad	Acculturer le personnel de l'établissement à la bienveil- lance, l'éthique, aux bonnes pratiques professionnelles et à la loi 2002-2 et à ses outils.	Formation à la loi 2002-2 - Action validation des outils mis en place.	Organiser un temps d'information annuel en s'appuyant sur les outils de la loi 2002-2 déployés dans l'établissement. Action à relancer annuellement, dès l'échéance de la précédente.
EHPAD Blanchelaine	Développer les PAP.	R05.4 / ACCOMPA- GNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Projet d'accompa- gnement DIPM, DIPEC, PAP.	CPOM Blanchelaine / Blanchelaine / Évaluation 2024 Rapport Socrates. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835485/fr/programme-qualite-de-vie-en-ehpad	Action de généralisation des PAP à mettre en œuvre sous réserve d'un renforcement en moyens humains (extension du temps de travail IDEC).		
EHPAD Blanchelaine	Traitement des plaintes et des réclamations.	M02.5 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Satisfaction, plaintes et réclamations.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.	traitement des critères impératifs 3.1.2.2 et 3.1.2.3 de l'évaluation 2024, côtés res- pectivement à 3 et 2.	Communiquer avec le CVS sur les plaintes et les réclamations. Traitement en équipe des plaintes et réclamations.	Mettre à l'ordre du jour du deuxième CVS de l'année une information sur les plaintes et réclamations, les traitements et actions correctives. Organiser une réunion d'équipe annuelle d'analyse des plaintes et réclamation, des actions correctives apportées et de leurs résultats. Échange sur l'amélioration de ces actions correctives.



Établissements	Objectif	Thème(s)	Source(s)	Commentaire(s)	Action(s)	Commentaire(s)
EHPAD Blanchelaine	Gestion du risque médicamenteux.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M03.3 POLITIQUE RH - Formations. R06.1/ ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ - Circuit du médicament.	Blanchelaine / Évaluation 2024 Rapport Socrates.		Formation à la gestion du risque médicamenteux.	Organiser un temps d'information annuel. Action à relancer annuellement, dès l'été de la précédente.
EHPAD Blanchelaine	Gestion du risque médicamenteux.	M02.1 QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES - Politique qualité et gestion des risques. M03.3 POLITIQUE RH - Formations. R06.1/ ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ - Circuit du médicament.	Blanchelaine / Évaluation 2024 / Rapport Socrates.		Circuit du médicament, bilan avec le pharmacien.	Organiser une rencontre annuelle avec le pharmacien. Faire le point sur le circuit du médicament au sein de l'établissement. Faire le point sur l'information dispensée aux équipes sur le risque médicamenteux. Valider ou amender le circuit. Valider ou amender la formation.
EHPAD Blanchelaine	Prise en compte de la santé mentale.	R05.5 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Accompagnement à l'autonomie.	CPOM Blanchelaine.	Action à mettre en œuvre sous réserve de l'obtention de moyens supplémentaires permettant de recruter un-e psychologue.		
EHPAD Blanchelaine	Traçabilité via les applicatifs métier.	M03.3 POLITIQUE RH - Formations. R05.6 / ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE - Continuité et fluidité des parcours.	CPOM Blanchelaine Blanchelaine / Évaluation 2024 Rapport Socrates.	Actions à déterminer. Fluidifier l'utilisation des applicatifs Berger Levraut pour améliorer la traçabilité des actes, des accords et refus des résidents...	Programmer une première réunion de travail.	Organiser une réunion de travail sur la question de l'utilisation de la suite BL. Faire un point de situation, une liste des besoins et définir un plan d'actions spécifique.

Annexes

Le réseau associatif de l'Udaf de la Drôme

Les fédérations départementales

ADMR - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA DRÔME

Président : Jean Pirot

Siège social : Saint-Marcel-lès-Valence

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES (CDAFAL)

Président : Jean Pierre Mech

Siège social : La Bégude-de-Mazenc

FAMILLES RURALES - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA DROME

Présidente : Nathalie Jourdan

Siège social : Valence

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES (AFC) DE LA DROME

Président : Éric Deberdt

Siège social : Mureils

MFR - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA DRÔME

Président : Bernard Gabelle

Siège social : Châteauneuf-sur-Isère

Les mouvements à but général

ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL PROTESTANTE POUR ENFANTS (AMAPE)

25 familles - 47 suffrages

Président : Roland Riess

Siège social : Crest

ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE NORD DRÔME

38 familles - 117 suffrages

Présidente : Ségolène Vallon

Siège social : Tain-l'Hermitage

ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE VALENCE

9 familles - 29 suffrages

Présidente : Dagmara Rollet

Siège social : Chabeuil

ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE DE L'ARRIÈRE-PAYS DRÔMOIS

22 familles - 35 suffrages

Président : Jean-Pierre Mech

Siège social : Valence

ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE DE VALENCE

35 familles – 69 suffrages

Président : Samuel Mouton

Siège social : Valence

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ACTIONS ET JEUNESSE

41 familles - 92 suffrages

Président : Étienne Grel

Siège social : Loriol-sur-Drôme

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE DU FORUM

24 familles - 56 suffrages

Président : Thierry-Olivier Bannwarth

Siège social : Valence

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE PRÉMICES

184 familles – 477 suffrages

Président : Jean-Rémy Crouzet

Siège social : Valence

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE CARREFOUR CULTURES

10 familles - 19 suffrages

Président : Claude Pettmann

Siège social : Valence

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE DRÔME PROVENÇALE

21 familles - 39 suffrages

Président : Rémi Parascandola

Siège social : Pierrelatte

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES

15 familles - 30 suffrages

Président : Michèle Ayme

Siège social : Montélimar



DIACONAT PROTESTANT

92 familles - 162 suffrages

Président : Christian Bonnet

Siège social : Valence

FAMILLES RURALES D'ALIXAN

284 familles – 1 045 suffrages

Présidente : Adélaïde Veyre de Garrigues

Siège social : Alixan

**FAMILLES RURALES DE
BEAUMONT-MONTEUX**

123 familles - 417 suffrages

Présidentes : Marlène Faysse et Catherine Oboussier

Siège social : Beaumont-Monteux

**FAMILLES RURALES DE
GRANGES-LES-BEAUMONT**

133 familles - 363 suffrages

Président : Stéphanie Lemesle

Siège social : Granges-les-Beaumont

FAMILLES RURALES DE CHANOS-CURSON

218 familles – 794 suffrages

Présidentes : Blandine Aze et Céline Morel

Siège social : Chanos-Curson

**FAMILLES RURALES DE
CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE**

64 familles - 232 suffrages

Présidente : Christine Chapelle

Siège social : Châteauneuf-sur-Rhône

FAMILLES RURALES D'ÉTOILE-SUR-RHÔNE

67 familles - 112 suffrages

Présidente : Patricia Despesse

Siège social : Étoile-sur-Rhône

**FAMILLES RURALES DE HAUTERIVES –
MAISON DES COLLINES**

226 familles - 776 suffrages

Président : François Charrin

Siège social : Hauterives

FAMILLES RURALES DE JAILLANS

314 familles - 1 008 suffrages

Présidents : Amandine Chatain
et Céline Le Mest

Siège social : Jaillans

**FAMILLES RURALES DE SAILLANS –
LES P'TITS BOUTS**

38 familles - 144 suffrages

Présidents : Claire Antraygues
et Simon Pelletier

Siège social : Saillans

**FAMILLES RURALES DE
SAINTE-CROIX - AUREL**

2 familles - 3 suffrages

Présidente : Jocelyne Maillefaud

Siège social : Aurel

**UNION DES FAMILLES LAÏQUES
DU PAYS DRÔMOIS**

12 familles - 28 suffrages

Présidente : Sandrine Corradini

Siège social : Montélier

Les mouvements à but spécifique**ADAPEI DE LA DRÔME**

446 familles - 1 115 suffrages

Président : Jean Luc Chorier

Siège social : Valence

ADMR D'ALBON

43 familles - 60 suffrages

Présidente : Nicole Poulenard

Siège social : Albion

ADMR D'ALLEX

34 familles - 64 suffrages

Président : Max Orand

Siège social : Allex

ADMR D'ANNEYRON

57 familles - 88 suffrages

Président : Françoise Sale

Siège social : Anneyron

**ADMR DE BEAUFORT-SUR-GERVANNE –
LE VELLAN**

65 familles - 97 suffrages

Président : Jean Pirot

Siège social : Beaufort-sur-Gervanne

ADMR SSIAD DE BOURDEAUX

24 familles - 37 suffrages

Présidente : Marie Pierre Dubois

Siège social : Bourdeaux

**ADMR DE CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE –
LA MOYENNE GALAURE**

53 familles - 83 suffrages

Président : Louis Saadi

Siège social : Châteauneuf-de-Galaure

ADMR DE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE

63 familles - 113 suffrages

Présidente : Christine Doelsch

Siège social : Châteauneuf-sur-Isère

ADMR DE CHATUZANGE-LE-GOUBET

70 familles - 100 suffrages

Présidente : Michèle Aicardi

Siège social : Chatuzange-le-Goubet

ADMR DE CLÉON-D'ANDRAN

105 familles - 165 suffrages

Présidente : Bernadette Ollivier

Siège social : Cléon-d'Andran

ADMR DE DIVAJEU

20 familles - 35 suffrages

Président : Christian Gresse

Siège social : Divajeu

ADMR D'ÉTOILE-SUR-RHÔNE

116 familles - 179 suffrages

Présidente : Marie Odile Malfay

Siège social : Étoile-sur-Rhône

**ADMR DE LA BÉGUDE-DE-MAZENC
- VALDAINE-JABRON**

101 familles - 137 suffrages

Présidente : Danielle Granier

Siège social : La Bégude-de-Mazenc

ADMR DE LUS-LA-CROIX-HAUTE - LE PINIER

21 familles - 38 suffrages

Présidente : Marie Ange Mathéron

Siège social : Lus-la-Croix-Haute

**ADMR DE LUS-LA-CROIX-HAUTE -
LES LUCIOLES**

82 familles - 197 suffrages

Présidente : Barbara Civel

Siège social : Lus-la-Croix-Haute

**ADMR DE MIRABEL-AUX-BARONNIES -
LES OLIVIERS**

17 familles - 31 suffrages

Président : Jean Luc Debayle

Siège social : Mirabel-aux-Baronnies

ADMR DE MONTÉLIER

52 familles – 80 suffrages

Présidente : Véronique Calleja

Siège social : Montélier

ADMR DE PEYRINS – HAUTE HERBASSE

126 familles - 202 suffrages

Président : Bernard Bourrel

Siège social : Peyrins

ADMR DE ROMANS-SUR-ISÈRE

32 familles – 51 suffrages

Présidente : Annie Konopka

Siège social : Romans

ADMR DE PONT D'ISÈRE – L'HERMITAGE

57 familles - 88 suffrages

Présidente : Clémence Martel

Siège social : Pont-de-l'Isère

ADMR DE SAINT-DONAT

42 familles - 69 suffrages

Présidente : Marie France Loison

Siège social : Saint-Donat

**ADMR DE SAINT-LAURENT-EN-ROYANS
– ROYANS-VERCORS**

37 familles – 63 suffrages

Présidente : Evelyne Tezier

Siège social : Saint-Laurent-en-Royans

ADMR DE SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE

87 familles – 132 suffrages

Présidents : Gelinotte Maurice et Joanel Faure

Siège social : Saint-Marcel-lès-Valence

**ADMR DE SAINT-UZE –
SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS**

60 familles - 82 suffrages

Présidente : Evelyne Charigon

Siège social : Saint-Uze

ADMR D'UPIE

60 familles - 93 suffrages

Présidente : Monique Lantillon

Siège social : Upie

ADMR DE VALENCE

59 familles - 93 suffrages

Présidente : Lydia Adam

Siège social : Valence



APF FRANCE HANDICAP 26-07

62 familles - 126 suffrages

Présidente : Pascale Ribes

Siège social : Portes-lès-Valence

ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS 26-07

25 familles - 70 suffrages

Président : Romain Boin-Mocci

Siège social : Livron-sur-Drôme

ENFANCE FAMILLES ADOPTION 26-07

44 familles - 116 suffrages

Président : Antoine Guibert

Siège social : Valence

JONATHAN PIERRES VIVANTES DRÔME

52 familles - 97 suffrages

Présidente : Dorothée Lery

Siège social : Montélimar

JUMEAUX ET PLUS 26-07

45 familles - 207 suffrages

Présidente : Delphine Charles Wallner

Siège social : Valence

MFR D'ANNEYRON

298 familles - 982 suffrages

Président : Bernard Gabelle

Siège social : Anneyron

MFR DE BOURG-DE-PÉAGE – MONDY

284 familles - 626 suffrages

Président : David Seinobos

Siège social : Bourg-de-Péage

MFR DE BUIS-LES-BARONNIES

91 familles - 284 suffrages

Présidente : Gilberte Bremond

Siège social : Buis-les-Baronnies

MFR DE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE

243 familles - 623 suffrages

Présidente : Laurence Chapuis

Siège social : Châteauneuf-sur-Isère

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

149 familles – 427 suffrages

Présidente : Marie Françoise Leblanc

Siège social : Valence

Les mouvements non fédérés ou indépendants**ASSISTANCE DE VIE SANS INTERRUPTION (AVI)**

889 familles – 1 360 suffrages

Présidente : Geneviève Savoie

Siège social : Montélimar

ASSOCIATION FAMILIALE CARREFOUR DES HABITANTS DU NYONSAIS

101 familles - 216 suffrages

Présidente : Annick Pasquet

Siège social : Nyons

ASSOCIATION FAMILIALE DE BUIS-LES-BARONNIES

125 familles - 434 suffrages

Présidente : Isabelle Dupuis Joubin

Siège social : Buis-les-Baronnies

ASSOCIATION FAMILIALE DE LIVRON

7 familles - 9 suffrages

Présidente : Michèle Célerien

Siège social : Livron

ASSOCIATION FAMILIALE DE LORIOL

52 familles - 86 suffrages

Présidente : Sylvette Clot

Siège social : Loriol-sur-Drôme

ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BEAUMONT – MONTÉLÉGER

191 familles - 463 suffrages

Présidente : Agnès Gendron

Siège social : Beaumont-lès-Valence

ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE DONZÈRE – LES GRANGES-GONTARDES

68 familles - 107 suffrages

Président : Jean François Morin

Siège social : Donzère

ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE (APEDA)

26 familles - 57 suffrages

Présidente : Claudia Minichino

Siège social : Bourg-lès-Valence

DIAB&TEAM

16 familles – 59 suffrages
Président : Vincent Benezit
Siège social : Valence

SYLVA CAMPUS

295 familles - 932 suffrages
Président : Paul Salmin
Siège social : Montélimar

UN ENFANT UNE FAMILLE 26-07

16 familles - 39 suffrages
Président : Jean Girolet
Siège social : Valence

Les organismes associés**AFD DIABÈTE 26-07**

Présidente : Andrée Duplantier
Siège social : Charmes-sur-Rhône

AFM TÉLÉTHON

Président : Ludovic Pleyner
Siège social : Valence

**CENTRE DE LIAISON DES ÉQUIPES DE
RECHERCHES SUR L'AMOUR ET LA FAMILLE
(CLER AMOUR ET FAMILLE)**

Présidente : Brigitte Roudiere
Siège social : Montélimar

CONTACT DRÔME ARDÈCHE

Président : Jean Beretta
Siège social : Valence

FRANCE ALZHEIMER DRÔME

Présidente : Thierry Rigaud
Siège social : Valence



Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
ADIL	Association Départementale d'information sur le Logement	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
AEB	Aide Éducative Budgétaire	CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert	CDC	Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs
AG	Assemblée générale	CDCA	Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial	CDEN	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
ALMA	Allo Maltraitance des Personnes Âgées	CDEM	Comité Drômois d'Éthique Médicale
ARS	Agence Régionale de la Santé	CDIF	Conseil Départemental de l'Inclusion Financière
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement	CDJSVA	Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés	CDOMSP	Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics
ATSEM	Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles	CDPD	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
AVP	Allocation d'aide à la Vie Partagée	CDSR	Commission Départementale de Sécurité Routière
CA	Conseil d'Administration	CDSF	Comité Départemental des Services aux Familles
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CDU	Commission Des Usagers
CAL	Commission d'Activité Libérale	CHAL	Commission Hébergement et Accès au Logement
CALEOL	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements		
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail		
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles		

CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale	DAH	Drôme Aménagement Habitat
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	DALO	Droit Au Logement Opposable
CIL	Conférence Intercommunale du Logement	EHPAD	Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes
CL2H	Comités Locaux de l'Hébergement et de l'Habitat	ESMS	Établissement sociaux et médico-sociaux
CLT	Commission Locale Technique	ETP	Équivalent Temps Plein
CLT3P	Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes	FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
CLU	Comité Local des Usagers	FALC	Facile à Lire et à Comprendre
CNAF	Caisse Nationale d'Allocation Familiale	FAS	France Assos Santé
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	FDVA	Fonds de Développement à la Vie Associative
CODAMUPS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires	FOL	Fédération des Œuvres Laiques
CORAH	Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT	FONJEP	Fonds Jeunesse et Éducation Populaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	FULH	Fonds Unique Logement Habitat
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	GAD	Groupe d'Appui Départemental
CRHH	Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement Auvergne-Rhône-Alpes	GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes	GHPP	Groupement Hospitalier Portes de Provence
CTG	Convention Territoriale Globale	HLM	Habitation à Loyer Modéré
CTS	Conseil Territorial de Santé	IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé
CVS	Conseil de la Vie Sociale	ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
		LFL	Lire et Faire Lire
		MASP	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé



MAEBJM	Mesure d'Action Éducative et budgétaire Jeune Majeur		et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial	PJM	Protection Juridique des Majeurs
MAESF	Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale	PLDA	Plan Local de Développement Associatif
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture	PPLPIS	Plan Pluriannuel de la Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale
MRIE	Mission Régionale d'information sur l'Exclusion	REAAP	Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
MSA	Mutualité Sociale Agricole	SARPEJ	Service d'Appui Renforcé à la Protection Juridique de la Drôme
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	SDED	Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme
OPH	Office Public de l'Habitat	SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
PARI	Pour l'Accompagnement et la Réadaptation de l'Individu	SAEML	Société Anonyme d'Économie Mixte Locale
PAVA	Point d'Appui à la Vie Associative	SNU	Service national Universel
PCB	Point Conseil Budget	SOLIHA	SOLIdaires pour l'HAbitat
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement		



Sigles associations familiales

ADAPEI	Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales	CDAFAL	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
ADMR	Association d'aide à Domicile en Milieu Rural	CLER	Centre de Liaison des Équipes de Recherche
AF	Association Familiale	CNAFAL	Conseil National des Associations Familiales Laïques
AFC	Association Familiale Catholique	CSF	Confédération Syndicale des Familles
AFD	Association Française des Diabétiques	EFA	Enfance et Familles d'Adoption
AFEP	Association Française pour les Enfants précoces	FAVEC	Fédération des Association des Veuves et Conjoints survivants
AFI	Association Familiale Intercommunale	FF	Familles de France
AFL	Association Familiale Laïque	FR	Familles Rurales
AFM	Association Française contre les Myopathies	JPV	Jonathan Pierres Vivantes
AFP	Association Familiale Protestante	MFR	Maison Familiale Rurale
AGF	Association Générale des Familles	Udaf	Union Départementale des Associations Familiales
AMAPE	Association des Maisons d'Accueil Protestant pour Enfants	UFAL	Union des Familles Laïques
APEDA	Association de Parents et de professionnels pour Enfants et adultes en Difficultés d'Apprentissage	Unaf	Union Nationale des Associations Familiales
APGL	Association de Parents Gays et Lesbiens	UNAFAM	Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
CDAFAL	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	UNAFOR	Centre de formation partenaire pour la formation des Udaf et des Uraf
AVI	Association Assistance de Vie sans Interruption	Uraf	Union Régionale des Associations Familiales



Liberté
Solidarité
Responsabilité



Udaf 26

2 rue La Pérouse – CS 40144

26905 Valence Cedex 9

04 75 78 20 00



www.udaf26.fr



@udaf26



@udaf_26



Udaf 26

